



**Commune d'Excenevex**  
**Département de la Haute-Savoie**

**Extrait de registre des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du mercredi 21 janvier 2026**  
**DEL-2026-001**

Le mercredi 21 janvier 2026, à 17 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la Salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Madame Chrystelle BEURRIER, Maire.

**Présents** : Chrystelle BEURRIER, Frédéric GERDIL, Philippe BERTRAND, Emmanuelle CLETON, Roger BECHET, Charbanou MAGHSOUDNIA, Stéphane SOMMEILLER, Manuel DAL MOLIN, Quentin MOUCHET, Adelino MOTA FRAGOSO, Magali TASSI.

**Excusés** : Stéphane BAIGUE (pouvoir à Chrystelle BEURRIER), Guillaume CRASSARD.

**Absents** : Emilie CREUSOT, Stéphanie ZELIE.

**Invité** : Pierre BRON, Directeur Général des Services.

Nombre de conseillers municipaux en exercice .....15

Nombre de conseillers municipaux présents .....11

Nombre de votants .....12

Date de convocation du conseil municipal ..... 16 janvier 2026

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 46.

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLETON.

**Objet : Convention de servitude Enedis**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la demande d'Enedis, représenté par le bureau d'études Prototype technique industrie « Prototech » du 19 septembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que l'équipementier Enedis doit renforcer son réseau de distribution d'électricité et enfouir certains segments de son réseau aérien ;

La société ENEDIS va procéder à un enfouissement au lieu-dit « Cérésy ». La commune d'Excenevex est propriétaire des parcelles A387, A391, B478, B724 afin d'y implémenter un poste de transformation, ainsi que l'ensemble des accessoires nécessaires au fonctionnement de celui-ci.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la servitude de réseaux au profit de la société Enedis sur la parcelle A387, A391, B478, B724 ;

**AUTORISE** le Maire à signer les actes afférents ;

**AUTORISE** le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Emmanuelle CLETON  
Secrétaire de séance

Chrystelle BEURRIER  
Maire



Les signatures sont au registre.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé, ou à compter de son affichage pour les tiers. Les présentes délibérations peuvent également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire de la commune d'Excenevex dans le même délai. Dans ce cas, la décision du Maire prise sur recours gracieux peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le même délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à défaut de réponse expresse, dans ce même délai à compter de l'expiration d'un premier délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux par la commune.



**Commune d'Excenevex**  
**Département de la Haute-Savoie**

**Extrait de registre des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du mercredi 21 janvier 2026**  
**DEL-2026-002**

Le mercredi 21 janvier 2026, à 17 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la Salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Madame Chrystelle BEURRIER, Maire.

**Présents** : Chrystelle BEURRIER, Frédéric GERDIL, Philippe BERTRAND, Emmanuelle CLETON, Roger BECHET, Charbanou MAGHSOUDNIA, Stéphane SOMMEILLER, Manuel DAL MOLIN, Quentin MOUCHET, Adelino MOTA FRAGOSO, Magali TASSI.

**Excusés** : Stéphane BAIGUE (pouvoir à Chrystelle BEURRIER), Guillaume CRASSARD.

**Absents** : Emilie CREUSOT, Stéphanie ZELIE.

**Invité** : Pierre BRON, Directeur Général des Services.

Nombre de conseillers municipaux en exercice ..... 15

Nombre de conseillers municipaux présents ..... 11

Nombre de votants ..... 12

Date de convocation du conseil municipal ..... 16 janvier 2026

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 46.

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLETON.

**Objet : Ouvertures de postes saisonniers**

Madame le Maire présente au conseil municipal les besoins en ressources humaines pour assurer la saison estivale 2026. Il est proposé de recruter quatre surveillants de baignade et six agents techniques et mandataires de la régie comptable.

Les postes de surveillants de baignade sont particulièrement en tension ce qui présage un recrutement difficile.

**VU** le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 2 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de recruter 10 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité compte tenu de la forte affluence que connaît la commune durant la saison estivale, ainsi que pour assurer la surveillance de la baignade ;

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de six mois allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2026 inclus.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**AUTORISE** la création à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 28/01/2026

ID : 074-217401215-20260121-DEL2026002-DE

S'LO

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de quatre mois et demi allant du 1<sup>er</sup> mai au 14 septembre 2026 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**AUTORISE** la création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 de trois emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de trois mois allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2026 inclus.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**AUTORISE** la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 de cinq emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de deux mois allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026 inclus.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets de la collectivité ;

**AUTORISE** le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Emmanuelle CLETON  
Secrétaire de séance



Chrystelle BEURRIER  
Maire



Les signatures sont au registre.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé, ou à compter de son affichage pour les tiers. Les présentes délibérations peuvent également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire de la commune d'Excenevex dans le même délai. Dans ce cas, la décision du Maire prise sur recours gracieux peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le même délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à défaut de réponse expresse, dans ce même délai à compter de l'expiration d'un premier délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux par la commune.



Commune d'Excenevex  
Département de la Haute-Savoie

PROCÈS-VERBAL  
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

**Objet :** Attribution des marchés de travaux – Projet d'espace polyvalent culturel et sportif (EPCS)

Séance du mercredi 21 janvier 2026 à 16h30 en mairie d'Excenevex.

## Composition de la Commission

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Membres présents :

- Madame Chrystelle BEURRIER, Maire d'Excenevex, Présidente de la CAO
- Monsieur Philippe BERTRAND, membre titulaire
- Monsieur Roger BECHET, membre titulaire
- Monsieur Adelino MOTA FRAGOSO, membre titulaire
- Stéphane SOMMEILLER, membre suppléant
- Quentin MOUCHET, membre suppléant

Membres excusés :

- Manuel DAL MOLIN, membre suppléant

Participants avec voix consultative

- Monsieur Pierre BRON, Secrétaire général
- Représentants de la maîtrise d'œuvre :
  - Madame Catherine BOIDEVAIX, architecte, Atelier Catherine BOIDEVAIX
  - Madame Coralie MIGUET, Atelier Catherine BOIDEVAIX
  - Monsieur Thierry ROLLINI, économiste, Opus ingénierie
  - Madame Anne GARDONI, paysagiste, Atelier GARDONI

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 18 h 30.

## Contexte général du projet

La commune d'Excenevex porte depuis 2022 un projet structurant de création d'un espace polyvalent culturel et sportif, situé route d'Yvoire. Ce projet vise à :

- Répondre aux besoins de la population en matière d'équipements sportifs, culturels et associatifs,
- Accueillir les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires,
- Renforcer le Plan communal de sauvegarde,
- Soutenir l'attractivité touristique et la vie locale,
- Requalifier l'entrée de village et structurer un parc public paysager en lien avec la ViaRhôna.

Le programme comprend notamment :

- Une salle culturelle modulable (420 m<sup>2</sup>),
- Un espace sportif (870 m<sup>2</sup>),
- Des locaux communs (196 m<sup>2</sup>),
- Un parc public et des aménagements extérieurs sur plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

## Rappel des principales délibérations

La procédure de passation des marchés s'inscrit dans la continuité des décisions suivantes :

- DEL-2022-022 du 28 mars 2022 : constitution du jury de concours pour la désignation du maître d'œuvre ;
- DEL-2022-064 du 19 décembre 2022 : choix du maître d'œuvre – *Atelier Catherine BOIDEVAIX* ;
- DEL-2023-028 du 24 avril 2023 : attribution de la mission d'OPC à la société *ProMan* ;
- DEL-2023-079 du 18 décembre 2023 : autorisation de lancement des marchés publics de travaux ;
- DEL-2024-050 du 26 juin 2024 : prise d'acte de l'étude d'impact pluriannuelle ;
- DEL-2024-075 du 15 octobre 2024 : approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- DEL-2025-066 du 26 août 2025 : autorisation de relancer la consultation des entreprises à la suite du permis modificatif et mission donnée à la CAO pour suivre la procédure ;
- DEL-2025-080 du 10 novembre 2025 : attribution du lot n°1 Démolition pour le projet d'espace polyvalent culturel et sportif ;
- DEL-2025-085 du 10 novembre 2025 : confirmation des contrats d'assurance en vue du lancement de chantier.

## Objet de la séance

La présente séance de la Commission d'Appel d'Offres a pour objet :

- L'examen des offres reçues dans le cadre de la consultation relative aux marchés de travaux de l'EPCS,
- L'analyse des rapports techniques et financiers établis par la maîtrise d'œuvre,
- Le classement des offres,
- La proposition d'attribution des marchés.

## Procédure de consultation

- Type de procédure : Marché à procédure adaptée
- Objet : Marchés de démolition, construction et aménagement de l'espace polyvalent culturel et sportif et de son parc public
- Date de lancement de la consultation : 04 septembre 2025
- Date limite de remise des offres : octobre 2025

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Valeur technique : 50 %
- Prix des prestations : 50 %

## Analyse des offres

La Commission prend connaissance des rapports d'analyse présentés par la maîtrise d'œuvre. Il est constaté que :

- Les candidatures sont recevables,
- Les offres sont conformes aux exigences du dossier de consultation,
- L'analyse a été conduite de manière objective au regard des critères annoncés.

Les tableaux d'analyse détaillés sont annexés au présent procès-verbal.

## Décisions de la Commission

Après examen des rapports d'analyse technique et financière, et après en avoir délibéré, la Commission d'Appel d'Offres décide de proposer l'attribution des marchés de travaux comme suit :

### Lot n°1 – Démolition – Avenant n°1

GROPPI TP SAS

Pour un montant de – 2 180,00 euros.

### Lot n°2 – Fondations spéciales

ELTS

Pour un montant de 57 000,00 euros

### Lot n°3 – Terrassement - VRD

GROPPI TP SAS

Pour un montant de 516 680,00 euros. Les options seront éventuellement activées en cours de chantier.

### Lot n°4 – Gros œuvre

COREALP

Pour un montant de 634 476,25 euros

### Lot n°5 – Charpente couverture bardage

FAVRAT Construction

Pour un montant de 902 196,50 euros

### Lot n°6 – Etanchéité

AMP ETANCHEITE

Pour un montant de 214 148,96 euros

### Lot n°7 – Menuiseries extérieures bois

VERGORI

Pour un montant de 298 000,00 euros

### Lot n°8A – Menuiseries intérieures

VERGORI

Pour un montant de 213 000,00 euros

### Lot n°8B – Agencement

SAGENCE

Pour un montant de 30 500,00 euros

Lot n°8C – Mur mobile

ALGAFLEX

Pour un montant de 70 000,00 euros

Lot n°9 – Serrurerie métallerie

VILLEGAS

Pour un montant de 77 500,00 euros

Lot n°10 – Cloisons – faux plafonds

FOREZ DECORS

Pour un montant de 99 500,00 euros

Lot n°11 – Carrelages - faïences

BOUJON DENIS

Pour un montant de 59 968,92 euros

Lot n°12 – Revêtements de sols - parquet

CHABLAISIENNE DE REVETEMENTS

Pour un montant de 71 539,27 euros

Lot n°13 – Peintures

AMP

Pour un montant de 20 000,00 euros

Lot n°14 – Electricité – courants faibles

ECRR

Pour un montant de 203 563,28 euros

Lot n°15 – Production photovoltaïque

ASE

Pour un montant de 32 144,30 euros

Lot n°16 – Chauffage – climatisation – sanitaire - ventilation

HAUTEVILLE

Pour un montant de 844 463,11 euros

Lot n°17 – Equipements de cuisine

Compte tenu du fait qu'aucun candidat n'a déposé d'offre pour ce lot, il convient de le déclarer infructueux.

Lot n°18 – Equipements scéniques

SYSTEME INTEGRATION

Pour un montant de 83 361,00 euros

Lot n°19 – Espaces verts revêtements

GROUPEMENT ID VERDE / SOLS SAVOIE

Pour un montant de 868 849,29 euros. Les options seront éventuellement activées en cours de chantier.

## Suites à donner




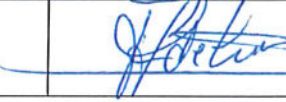


La Commission d'Appel d'Offres :

- Propose d'attribuer les marchés aux entreprises susmentionnées,
- Propose d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants,
- Mandate les services pour procéder aux notifications réglementaires.

## Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 17 h **AS**.

Fait à Excenevex, le 21 janvier 2026,

Prénom – Nom <i>Titre</i>	Statut	Signature
Chrystelle BEURRIER, <i>Présidente de la CAO</i>	Présente	
Philippe BERTRAND, <i>Membre titulaire</i>	Présent	
Roger BECHET, <i>Membre titulaire</i>	Présent	
Adelino MOTA FRAGOSO, <i>Membre titulaire</i>	Présent	
Manuel DAL MOLIN, <i>Membre suppléant</i>	Excusé	-
Quentin MOUCHET, <i>Membre suppléant</i>	Présent	
Stéphane SOMMEILLER, <i>Membre suppléant</i>	Présent	

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 28/01/2026



ID : 074-217401215-20260121-DEL2026004-DE



## **Maître de l'Ouvrage // MAIRIE D'EXCENEVEX**

**OPÉRATION : Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

## **Commission du 21-01-2026**

### **ANALYSE REALISÉE PAR :**

OPUS Ingénierie - Fradet Ingénierie - Cosinus - Atelier Anne Gardoni  
Architecte : Catherine Boidevaix





**Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

LOT	Estimation global MOE	Entreprises mieux disantes	Montant des PSE retenues					Différence avec l'estimation	En %	Remarques
			PSE 1	PSE 2	PSE 3	PSE 4	PSE 5			
01 DEMOLITION - DECONSTRUCTION	20 559,76 €	GROPPIS SAS						14 620,24 €	71,11%	
02 FONDATIONS SPECIALES	85 345,61 €	ELTS						28 345,61 €	-33,21%	
03 TERRASSEMENT VRD	638 070,50 €	GROPPIS SAS	33 200,00 €					- 121 980,50 €	-19,02%	
04 GROS ŒUVRE	516 317,46 €	COREALP						118 158,79 €	22,88%	
05 CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	629 942,86 €	FAVRAT						272 253,64 €	43,22%	
06 ETANCHEITE	226 297,01 €	AMP ETANCHEITE						12 146,05 €	-5,37%	
07 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	201 065,94 €	VERGORI						96 914,06 €	48,20%	
08A MENUISERIES INTERIEURES BOIS	255 524,29 €	VERGORI						42 524,29 €	-16,64%	
08B AGENCEMENT	19 434,99 €	SAGENGE						11 065,01 €	56,93%	
08C MUR MOBILE	67 333,83 €	Algalflex						2 666,17 €	3,96%	
09 SERRURERIE	77 260,02 €	VILLEGAS						239,98 €	0,31%	
10 CLOISONS FAUX-PLAFONDS	83 839,24 €	FOREZ DECORS						15 660,76 €	18,68%	
11 CARRELAGE ET FAIENCES	58 970,15 €	BOUJON DENIS						998,77 €	1,69%	
12 REVETEMENT DE SOL PARQUET	88 596,43 €	Chablaisienne de revêtements						17 057,16 €	-19,25%	
13 PEINTURES	28 876,00 €	AMP						8 876,00 €	-30,74%	
14 ELECTRICITE CFO CFA	267 872,51 €	ECRR						64 308,23 €	-24,01%	
15 PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE	103 027,89 €	ASE						70 883,59 €	-68,80%	
16 CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION	660 520,35 €	HAUTEVILLE						183 942,76 €	27,85%	
17 EQUIPEMENTS DE CUISINE		<b>SANS SUITE</b>						- €		
18 EQUIPEMENTS SCENIQUES	65 519,14 €	SYSTEM INTEGRATION						17 841,86 €	27,23%	
19 ESPACES VERTS	895 726,95 €	groupement IDVERDE / SOLS Savoie	9 439,28 €	9 247,46 €	3 284,02 €	15 479,94 €	14 065,63 €	26 879,68 €	-3,00%	548 880,00 € Total avec PSE
		<b>Total Entreprise mieux disantes</b>	<b>9 439,28 €</b>	<b>9 247,46 €</b>	<b>3 284,02 €</b>	<b>15 479,94 €</b>	<b>14 065,63 €</b>	<b>26 879,68 €</b>	<b>-3,00%</b>	<b>920 365,62 € Total avec PSE</b>
		<b>Total</b>	<b>5 332 070,88 €</b>							
	4 980 122,93 €		5 332 070,88 €	42 639,28 €	9 247,46 €	3 284,02 €	15 479,94 €	14 065,63 €	34 1 947,95 €	6,85%
		Pse Lot 03	33 200,00 €							
		Pse Lot 19	51 516,33 €							
		<b>TOTAL + PSE</b>	<b>5 416 787,21 €</b>							



**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

<b>Lot : 01 DEMOLITION - DECONSTRUCTION</b>	<b>Base</b>
Estimation du lot	20 559,76 €

N° pils	Nom entreprise	Montant AE ouverture des pils	Montant AE NEGOCIATION	Différence avec estimation	NOTE PONDERÉE							NOTE TECHNIQUE	PRUX	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTAL	Ordre sur base
					1 - Prix des prestations - NOTE PRIX		2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique				Total - VT sur 100					
					sur 100	€ HT	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4						
24	LEMAN TRAVAUX PUBLIC	41 000,00 €	41 000,00 €	20 440,24 € 59,42%	85,80	€ HT	13	20	15	13	60	43	30	72,90	3	
47	SLTP	43 197,40 €	43 197,40 €	22 637,64 € 110,11%	81,44	€ HT	25	25	23	25	98	41	49	89,47	2	
57	GIMET	94 010,00 €	94 010,00 €	73 450,24 € 357,25%	37,42	€ HT	25	25	25	25	100	19	50	66,71	4	
69	GROPPI SAS	35 180,00 €	35 180,00 €	14 620,24 € 71,11%	100,00	€ HT	23	25	25	25	98	50	49	98,75	1	
<b>LEMAN TRAVAUX PUBLIC</b>																
Prix des prestations :																
Valeur techniques :																
Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 5																
Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 8																
Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 6																
Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 5																
<b>SLTP</b>																
Prix des prestations :																
Valeur techniques :																
Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 10																
Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 10																
Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 9																
Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 10																
<b>GIMET</b>																
Prix des prestations :																
Valeur techniques :																
Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 10																
Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 10																
Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 10																
Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 10																
<b>GROPPI SAS</b>																
Prix des prestations :																
Valeur techniques :																
Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 9																
Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 10																
Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 10																
Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 10																

Commentaires sur justification de la note  
 1 cot lrv + 1 géant - mais équipe dédié au chantier non détaillé

matériels et méthodologie détaillé y compris traitement Plomb

Phasage détaillé, planning pas précisés mais validé celui de l'OPC

Gestion des déchets et pollutions détaillé

Commentaires sur justification de la note  
 effectifs 5 personnes permanentes + 1 cot de travaux + 7 chauffeurs - références indiquées

matériels indiqué et méthodologie non détaillé

Propose planning de 5 semaines ou lieu de 6 semaines

Gestion des déchets détaillé

Commentaires sur justification de la note  
 effectifs et référence indiqué

matériels indiqué et méthodologie très détaillée

Planning détaillé, 6 semaines

Gestion des déchets très détaillé

Commentaires sur justification de la note  
 effectifs 4 personnes permanentes + 1 cot de travaux - références indiquées

matériels indiqué et méthodologie détaillée

Propose planning de 4 semaines ou lieu de 6 semaines

Gestion des déchets détaillé

Envoyé en préfecture le 22/01/2026  
Reçu en préfecture le 22/01/2026  
Publié le 28/01/2026  
ID : 074-217401215-20260121-DEL2026004-DE



Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : Nous proposons de retenir l'entreprise GROPPISAS

**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

<b>Lot : 02 FONDATIONS SPECIALES</b>	<b>Base</b>
Estimation du lot	85 345,61 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis €. HT	Montant AE NEGOCIATION €. HT	Différence avec estimation €. HT	NOTE PONDERÉE						NOTE TECHNIQUE	PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTAL	Ordre sur base	
					1 - Prix des prestations		2 - Valeur technique des offres appréciable à l'aide de la note méthodologique									Total
					sur 100	sur 100	Critère 1 Références et moyens humains sur 25	Critère 2 Méthodologie et dossier technique sur 25	Critère 3 Planning et phasage sur 25	Critère 4 Gestion des déchets sur 25						
3	NGE Fondations	70 725,00 €	68 000,00 €	-17 345,61 -20,32%	83,82	15	18	25	15	73	42	36	78,16	2		
16	ELTS	57 470,00 €	57 000,00 €	-28 345,61 -33,21%	100,00	15	15	23	15	68	50	34	83,75	1		
29	SPIE BATIGNOLLES FONDATIONS	99 775,00 €	99 775,00 €	14 429,39 16,91%	57,13	15	15	25	15	70	29	35	63,56	7		
35	MARTEL TP	93 547,30 €	93 547,30 €	8 201,69 9,81%	60,93	15	15	25	15	70	30	35	65,47	6		
42	PYRAMID	83 000,00 €	83 000,00 €	-2 345,61 -2,75%	68,67	15	15	25	15	70	34	35	69,34	4		
54	SGC	89 667,50 €	89 667,50 €	4 321,89 5,06%	63,57	15	15	25	15	70	32	35	66,78	5		
62	KELLER	84 042,00 €	84 042,00 €	-1 303,61 -1,53%	67,82	15	23	23	15	75	34	38	71,41	3		

**NGE Fondations**

**Prix des prestations :**

- Valeur techniques :
- Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6
- Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 7
- Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 10
- Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 6

**Question , rabais :**

- 2725
- Commentaires sur justification de la note
- 1 cdt travaux + 1 chef + 3 opérateurs
- Méthodologie très détaillée
- Propose planning de 2 semaines au lieu de 4 semaines
- Gestion des déchets détaillé

**ELTS**

**Prix des prestations :**

- Valeur techniques :
- Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6
- Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6
- Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 9
- Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 6

**Question 1, Offre forfaitaire des diamètres modifiés : L'entreprise confirme son offre forfaitaire**

- 470
- Commentaires sur justification de la note
- 1 cdt travaux + 1 chef + 2 à 3 opérateurs - Logement sur place
- matériels indiqués et méthodologie détaillée
- Propose planning de 3 semaines au lieu de 4 semaines
- Gestion des déchets détaillé

**SPIE BATIGNOLLES FONDATIONS**

**Prix des prestations :**

- Valeur techniques :
- Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6
- Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6
- Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 10

- Commentaires sur justification de la note
- 1 cdt travaux + 1 chef + 3 opérateurs
- matériels indiqués et méthodologie détaillée
- Propose planning de 2 semaines au lieu de 4 semaines

Critère 4. : Gestion des déchets, noté sur 10	6	Gestion des déchets détaillé
<b>MARTEL TP</b>		
<b>Prix des prestations :</b>		
<b>Valeur techniques :</b>		
Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10	6	Commentaires sur justification de la note 1 cdt travaux + 1 chef + 3 opérateurs
Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10	6	matériels indiqués et méthodologie détaillée
Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10	10	Propose planning de 2 semaines au lieu de 4 semaines
Critère 4. : Gestion des déchets, noté sur 10	6	Gestion des déchets détaillé
<b>PYRAMID</b>		
<b>Prix des prestations :</b>		
<b>Valeur techniques :</b>		
Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10	6	Commentaires sur justification de la note 1 cdt travaux + 1 chef + 3 opérateurs
Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10	6	matériels indiqués et méthodologie détaillée
Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10	10	Propose planning de 2 semaines au lieu de 4 semaines
Critère 4. : Gestion des déchets, noté sur 10	6	Gestion des déchets détaillé
<b>SGC</b>		
<b>Prix des prestations :</b>		
<b>Valeur techniques :</b>		
Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10	6	Commentaires sur justification de la note 1 cdt travaux + 1 chef + 4 opérateurs
Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10	6	matériels indiqués et méthodologie détaillée
Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10	10	Propose planning de 2 semaines au lieu de 4 semaines
Critère 4. : Gestion des déchets, noté sur 10	6	Gestion des déchets détaillé
<b>KELLER</b>		
<b>Prix des prestations :</b>		
<b>Valeur techniques :</b>		
Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10	6	Commentaires sur justification de la note 1 cdt travaux + 1 chef + 4 opérateurs
Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10	9	matériels indiqués et méthodologie très détaillée
Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10	9	Propose planning de 2,5 semaines au lieu de 4 semaines
Critère 4. : Gestion des déchets, noté sur 10	6	Gestion des déchets détaillé

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : Nous proposons de retenir l'entreprise

ELTS



Lot : 03 TERRASSEMENT VRD

Base  
638 070,50 €

Estimation du lot

NOTE PONDERÉE

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis € HT	Différence / offre de base négociation 2 € HT	Différence négociation 2 avec estimation € HT	2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique				NOTE TECHNIQUE sur 100	PRIX Note pondérée sur 50	NOTE TECHNIQUE Note pondérée base sur 100	Ordre sur base		
					1 - Prix des prestations		Critères 1	Critères 2					Critères 3	Critères 4
					sur 100	sur 25	Références et humains sur 25	Méthodologie et dossier technique sur 25					Planning et phaasage déchets sur 25	sur 25
1	DECREMPS BTM	516 656,30 €	-15 896,30 € -2,45%	-137 320,50 € -21,52%	18	23	8	23	70	50,0	35,0	85,00	2	
2	LEMAN TRAVAUX PUBLICS	530 871,90 €	-22 871,90 € -3,55%	-130 070,50 € -20,33%	20	18	10	20	68	49,3	33,8	83,04	3	
3	GROPPISAS	546 371,00 €	-29 691,00 € -4,65%	-121 390,50 € -19,02%	20	23	18	23	83	48	41,3	89,71	1	

MONSIEUR SAINT 360 720,00 €

DECREMPS BTM

Suite à notre demande de confirmation adressée à l'entreprise, les prix unitaires ont été confirmés pour les postes suivants :

- 4.1.2 INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER
- 4.1.3 Préparation du terrain
- 4.1.6 DEPOSE DE CITY STADE
- 4.1.7 ENTRETIEN DES VOIRIES
- 4.2.1 Décapage de DE TERRE VEGETALE sur 20 cm
- 4.2.2 Décapage de DE SURFACES DURES
- 4.3.2 DEBLAIS PLEINE MASSE
- 4.3.3.1 Drainage général avant travaux
- 4.3.3.2 Drainage général parking
- 4.3.5.2 REMBLAI D'APPORT pleine masse & pleine masse bâtiments
- 5.2.4.2 BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES TYPE S.A.U.L. (y compris la fourniture et mise en œuvre d'une géomembrane étanche ? )
- 5.2.5.1 NOUVEAU COLLECTE / TRANCHEE DRAINANTE (y compris la fourniture et mise en œuvre d'une géomembrane étanche ? )
- 5.8.1 RESEAU ELECTRICITE : PU Fourreaux Ø90 mm
- 5.10.1 RESEAU ECLAIRAGE EXTERIEUR : PU Fourreaux Ø90 mm
- 5.10.4 SOCLEES Pour mâts de 6.00m
- 5.11.1 Tranchée- fourreaux ( PU y c.304/245mm ?)

Prix des prestations :

Valeur techniques :

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10

7

9

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10

3

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10

3

Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10

9

LEMAN TRAVAUX PUBLICS

Commentaires sur justification de la note

Renseignements fournis, adaptés au marché et correspondant aux attentes du Maître d'ouvrage :  
 Le mémoire présente un minimum d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification

Renseignements fournis complets, explicites et parfaitement adaptés au marché :

Le mémoire traite de façon circonstanciée l'ensemble des éléments du marché pour le critère concerné.  
 Le mémoire présente un grand nombre d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification.  
 Offre jugée très intéressante pour le critère concerné.

Phase travaux : 5 semaines proposées contre 2 au planning DCE ; perte de 2 semaines sur le délai global

Phase réseaux : 2 semaines de plus sur le planning global, mais non impactant sur le délai global

Renseignements incomplets ou insuffisamment adaptés au marché :

Le mémoire ne répond que partiellement aux attentes du Maître d'ouvrage pour le critère concerné.  
 Offre partiellement insuffisante pour le critère concerné.

Renseignements fournis complets, explicites et parfaitement adaptés au marché :

Le mémoire traite de façon circonstanciée l'ensemble des éléments du marché pour le critère concerné.  
 Le mémoire présente un grand nombre d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification.  
 Offre jugée très intéressante pour le critère concerné.

Suite à notre demande de confirmation adressée à l'entreprise, les prix unitaires ont été confirmés pour les postes suivants :

- 4.1.2 – Installation et signalisation de chantier
- 4.1.3 – Préparation du terrain
- 4.1.4 – Dévolement du réseau EP existant
- 4.1.6 – Dépose de City Stade
- 4.1.7 – Entretien des voiries
- 4.2.2 – Décapage de surfaces dures
- 4.3.2 – Déblats pleine masse
- 5.2.1.3 – Regard de visite Ø1000
- 5.2.4.2 – Bassin de rétention des eaux pluviales type S.A.U.L (y compris la fourniture et mise en œuvre d'une géomembrane étanche ?)
- 5.2.5.1 – Nœud de collecte / Tranchée drainante (y compris la fourniture et mise en œuvre d'une géomembrane étanche ?)
- 5.3.1.2 – Tuyaux lisse Ø125 mm et Ø160 mm
- 5.3.2.1 – Tuyaux lisse Ø125 mm et Ø39/50 mm
- 5.7.2 – Conduite PEHD Ø32 mm et Ø39/50 mm
- 5.8.1 – Réseau électrique ; PU fourreaux Ø90 mm
- 5.9.1 – Réseau IRVE ; PU fourreaux Ø90 mm
- 5.10.1 – Réseau éclairage extérieur ; PU fourreaux Ø90 mm
- 5.11.1 – Tranchée – fourreaux (PU incluant 3Ø42/45 mm ?)

**Commentaires sur justification de la note**

Renseignements fournis, adaptés au marché et correspondant aux attentes du Maître d'ouvrage ;  
 Le mémoire présente un minimum d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification  
**Références fournies (attestation des travaux, équipe nominative affectée au chantier)**

Renseignements fournis, adaptés au marché et correspondant aux attentes du Maître d'ouvrage ;  
 Le mémoire présente un minimum d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification  
**(Éléments fournis : Fournisseurs, équipe affectée au chantier)**

Planning terrassements joint après négociations ne respectant pas les demandes du DCE ; perte de 2 semaines sur le délai  
 Renseignements incomplets ou insuffisamment adaptés au marché ;  
 Le mémoire ne répond que partiellement aux attentes du Maître d'ouvrage pour le critère concerné.  
 Offre partiellement insuffisante pour le critère concerné.

Renseignements fournis, adaptés au marché et correspondant aux attentes du Maître d'ouvrage ;  
 Le mémoire présente un minimum d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification  
**(Éléments fournis : SOGED complet)**

**GROPPISAS**

Suite à notre demande de confirmation adressée à l'entreprise, les prix unitaires ont été confirmés pour les postes suivants :

- 4.1.2 INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER
- 4.1.3 Préparation du terrain
- 4.1.6 DEPOSE DE CITY STADE
- 4.1.7 ENTRETIEN DES VOIRIES
- 4.1.9 PROTECTION DES ARBRES EXISTANTS
- 4.2.1 Décapage de DE TERRE VÉGÉTALE sur 20 cm
- 4.2.2 Décapage de DE SURFACES DURES
- 4.3.2 DEBLAIS PLEINE MASSE
- 4.3.3.1 Drainage général avant travaux
- 4.3.3.2 Drainage général parking
- 5.2.4.2 BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES TYPE S.A.U.L (y compris la fourniture et mise en œuvre d'une géomembrane étanche ?)
- 5.2.5.1 NOUVEAU COLLECTE / TRANCHEE DRAINANTE (y compris la fourniture et mise en œuvre d'une géomembrane étanche ?)
- 5.10.4 SOCLE Pour bornes, mâts de 4.00m & mâts de 6.00m
- 5.11.1 Tranchée- fourreaux ( PU y c 3Ø42/45mm ?)

**Commentaires sur justification de la note**

Renseignements fournis, adaptés au marché et correspondant aux attentes du Maître d'ouvrage ;  
 Le mémoire présente un minimum d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification  
**Références similaires fournies**

Renseignements fournis complets, explicites et parfaitement adaptés au marché ;  
 Le mémoire traite de façon circonstanciée l'ensemble des éléments du marché pour le critère concerné.  
 Le mémoire présente un grand nombre d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification.  
 Offre jugée très intéressante pour le critère concerné.

**Phase terrassements : 3 semaines proposées contre 2 au planning ; libération de la plateforme au 10.03 conforme au planning DCE**

Renseignements fournis, adaptés au marché et correspondant aux attentes du Maître d'ouvrage ;  
 Le mémoire présente un minimum d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification.

Renseignements fournis complets, explicites et parfaitement adaptés au marché ;  
 Le mémoire traite de façon circonstanciée l'ensemble des éléments du marché pour le critère concerné.  
 Le mémoire présente un grand nombre d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification.  
 Offre jugée très intéressante pour le critère concerné.

**Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres :**

**GROPPISAS**

**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

Lot : 03 TERRASSEMENT VRD	Base 671 170,50 €
Estimation du lot + Option 1	

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis	Montant AE vérifié	Montant AE + Option 1 négoctiation 2 + additif1	PV Option Colonnes LTP	Différence négoctiation 2 avec estimation	NOTE PONDERÉE						NOTE TOTAL base sur 100	Ordre sur base		
							2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique				PRX Note pondérée sur 50	NOTE TECHNIQUE Total sur 100			NOTE TECHNIQUE Note pondérée sur 50	NOTE TOTAL base sur 100
							1 - Prix des prestations	Critères 1 Références et moyens humains sur 25	Critères 2 Méthodologie et dossier technique sur 25	Critères 3 Planning et passage déchets sur 25						
1	DECREMPS BTP	516 656,30 €	516 646,30 €	536 207,50 €	35 457,50 €	- 134 963,00 € -20,11%	18	23	8	23	50,0	35,0	85,00	2		
2	LEMAN TRAVAUX PUBLICS	530 871,90 €	530 871,90 €	538 493,75 €	30 493,75 €	-132 676,75 € -19,77%	20	18	10	20	49,8	33,8	83,54	3		
3	GROUPI SAS	546 371,00 €	546 371,00 €	549 880,00 €	33 200,00 €	-121 250,50 € -18,07%	20	23	18	23	49	41,3	90,01	1		

MONSIEUR-DAVANTAGE 536 207,50 €

**DECREMPS BTP**

Suite à notre demande de confirmation adressée à l'entreprise, les prix unitaires ont été confirmés pour les postes suivants :

- 4.1.2 INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER
- 4.1.3 Préparation du terrain
- 4.1.6 DEPOSE DE CITY STADE
- 4.1.7 ENTRETIEN DES VOIRES
- 4.2.1 Décapage de DE TERRE VEGETALE sur 20 cm
- 4.2.2 Décapage de DE SURFACES DURES
- 4.3.2 DÉBLAIS PLEINE MASSE
- 4.3.3.1 Drainage général avant travaux
- 4.3.3.2 canage général paving
- 4.3.5.2 REMBLAI D'APPORT pleine masse & pleine masse bâtiments
- 5.2.4.2 BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES TYPE S.A.U.L. (y compris la fourniture et mise en oeuvre d'une géomembrane étanche ? )
- 5.2.5.1 NOUVEAU COLLECTE / TRANCHEE DRAINANTE (y compris la fourniture et mise en oeuvre d'une géomembrane étanche ? )
- 5.6.1 RESEAU ELECTRICITE : PU Fourreaux Ø90 mm
- 5.10.1 RESEAU ECLAIRAGE EXTERIEUR : PU Fourreaux Ø90 mm
- 5.10.4 SOCLEES Pour mâts de 6.00m
- 5.11.1 Tranchée- fourreaux ( PU y c 30x2/45mm ? )

**Prix des prestations :**

**Valeur techniques :**

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10

Critère 3: Planning et passage, noté sur 10

Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10

**LEMAN TRAVAUX PUBLICS**

**Commentaires sur justification de la note**

Renseignements fournis, adaptés au marché et correspondant aux attentes du Maître d'ouvrage :  
 Le mémoire présente un minimum d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification

Renseignements fournis complets, explicites et parfaitement adaptés au marché :  
 Le mémoire traite de façon circonstanciée l'ensemble des éléments du marché pour le critère concerné.  
 Le mémoire présente un grand nombre d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification.  
 Offre jugée très intéressante pour le critère concerné.

Phase terrassements : 5 semaines proposées contre 2 au planning DCE ; perte de 2 semaines sur le délai global

Phase réseaux : 2 semaines de gain sur le planning général, mais non impactant sur le délai global

Renseignements incomplets ou insuffisamment adaptés au marché :

Le mémoire ne répond que partiellement aux attentes du Maître d'ouvrage pour le critère concerné.

Offre partiellement insuffisante pour le critère concerné.

Renseignements fournis complets, explicites et parfaitement adaptés au marché :

Le mémoire traite de façon circonstanciée l'ensemble des éléments du marché pour le critère concerné.

Le mémoire présente un grand nombre d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification.

Offre jugée très intéressante pour le critère concerné.



Suite à notre demande de confirmation adressée à l'entreprise, les prix unitaires ont été confirmés pour les postes suivants :

- 4.1.2 – Installation et signalisation de chantier
- 4.1.3 – Préparation du terrain
- 4.1.4 – Dévoilement du réseau EP existant
- 4.1.6 – Dépose de City Stade
- 4.1.7 – Entretien des voiries
- 4.2.2 – Décapage de surfaces dures
- 4.3.2 – Déblais pleine masse
- 5.2.1.3 – Regard de visite Ø1000
- 5.2.4.2 – Bassin de rétention des eaux pluviales type S.A.U.L.L (y compris la fourniture et mise en œuvre d'une géomembrane étanche ?)
- 5.2.5.1 – Nœud de collecte / Tranchée drainante (y compris la fourniture et mise en œuvre d'une géomembrane étanche ?)
- 5.3.1.2 – Regard de visite Ø800
- 5.3.2.1 – Tuyau fonte Ø125 mm et Ø160 mm
- 5.7.2 – Conduite PEHD Ø32 mm et Ø39/50 mm
- 5.8.1 – Réseau électricité ; PU fourreaux Ø90 mm
- 5.9.1 – Réseau IRVE ; PU fourreaux Ø90 mm
- 5.10.1 – Réseau éclairage extérieur ; PU fourreaux Ø90 mm
- 5.11.1 – Tranchée – fourreaux (PU incluant 3Ø62/45 mm ?)

**Prix des prestations :**

Valeur techniques :

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10

8 Renseignements fournis, adaptés au marché et correspondant aux attentes du Maître d'ouvrage :  
 Le mémoire présente un minimum d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification  
 Références fournies (attestation des travaux, équipe nominative affectée au chantier)

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10

7 Renseignements fournis, adaptés au marché et correspondant aux attentes du Maître d'ouvrage :  
 Le mémoire présente un minimum d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification  
 (Éléments fournis : Fournisseurs, équipe affectée au chantier)

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10

4 Planning terrassements joint après négociations ne respectant pas les demandes du DCE : perte de 2 semaines sur le délai  
 Renseignements incomplets ou insuffisamment adaptés au marché :  
 Le mémoire ne répond que partiellement aux attentes du Maître d'ouvrage pour le critère concerné.  
 Offre partiellement insuffisante pour le critère concerné.

Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10

8 Renseignements fournis, adaptés au marché et correspondant aux attentes du Maître d'ouvrage :  
 Le mémoire présente un minimum d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification  
 (Éléments fournis : SOGED complet)

**GROPPISAS**

Suite à notre demande de confirmation adressée à l'entreprise, les prix unitaires ont été confirmés pour les postes suivants :

- 4.1.2 INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER
- 4.1.3 Préparation du terrain
- 4.1.6 DÉPOSE DE CITY STADE
- 4.1.7 ENTRETIEN DES VOIRIES
- 4.1.9 PROTECTION DES ARBRES EXISTANTS
- 4.2.1 Décapage de DE TERRE VÉGÉTALE sur 20 cm
- 4.2.2 Décapage de DE SURFACES DURES
- 4.3.2 DÉBLAIS PLEINE MASSE
- 4.3.3.1 Drainage général avant travaux
- 4.3.3.2 Drainage général parking
- 5.2.4.2 BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES TYPE S.A.U.L.L (y compris la fourniture et mise en œuvre d'une géomembrane étanche ?)
- 5.2.5.1 NOUVEAU NŒUD DE COLLECTE / TRANCHEE DRAINANTE (y compris la fourniture et mise en œuvre d'une géomembrane étanche ?)
- 5.10.4 SOCLE Pour bornes, mâts de 4.00m & mâts de 6.00m
- 5.11.1 Tranchée- fourreaux ( PU y c 3Ø62/45mm ?)

**Prix des prestations :**

Valeur techniques :

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10

8 Renseignements fournis, adaptés au marché et correspondant aux attentes du Maître d'ouvrage :  
 Le mémoire présente un minimum d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification  
 Références similaires fournies

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10

9 Renseignements fournis complets, explicites et parfaitement adaptés au marché :  
 Le mémoire traite de façon circonstanciée l'ensemble des éléments du marché pour le critère concerné.  
 Le mémoire présente un grand nombre d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification.  
 Offre jugée très intéressante pour le critère concerné.

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10

7 Phase terrassements : 3 semaines proposées contre 2 au planning : libération de la plateforme au 10.03 conforme au planning DCE  
 Phase réseaux : 2 semaines supplémentaires par rapport au planning DCE, mais non impactant sur le délai global  
 Renseignements fournis, adaptés au marché et correspondant aux attentes du Maître d'ouvrage :  
 Le mémoire présente un minimum d'avantages particuliers par rapports aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification.

Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10

9 Renseignements fournis complets, explicites et parfaitement adaptés au marché :  
 Le mémoire traite de façon circonstanciée l'ensemble des éléments du marché pour le critère concerné.  
 Le mémoire présente un grand nombre d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification.  
 Offre jugée très intéressante pour le critère concerné.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 28/01/2026

ID : 074-217401215-20260121-DEL2026004-DE



GROPPI SAS

si Option 1 retenue

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres :



**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

Lot : 04 GROS ŒUVRE  
 Base  
 Estimation du lot 516 317,46 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis € HT	Montant AE NEGOCIATION € HT	Différence avec estimation € HT	1 - Prix des prestations sur 100	2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique					NOTE TECHNIQUE Total sur 100	PRX Note pondérée sur 50	NOTE TECHNIQUE Note pondérée sur 50	NOTE TOTAL base sur 100	Ordre sur base
						Critère 1 Références et moyens humains 25	Critère 2 Méthodologie et dossier technique sur 25	Critère 3 Planning et phasage 25	Critère 4 Gestion des déchets sur 25	Critère 4					
						18	20	15	20	73					
9	MONTESSUIT	730 000,00 €	730 000,00 €	213 682,54 41,39%	80,84	18	20	15	20	73	40	36	76,67	5	
19	BATI CHABLAIS	673 209,10 €	673 209,10 €	156 891,64 30,39%	87,66	15	20	15	20	70	44	35	78,83	4	
28	ALL CONCEPT	606 562,10 €	590 131,33 €	73 813,87 14,30%	100,00	18	20	10	15	63	50	31	81,25	2	
48	COREALP	641 077,06 €	634 476,25 €	118 158,79 22,88%	93,01	18	18	15	20	70	47	35	81,51	1	
64	BAREL ET PELLETIER	690 000,00 €	690 000,00 €	173 682,54 33,64%	85,53	18	15	20	20	73	43	36	79,01	3	
66	BACHETTI	722 556,00 €	722 556,00 €	206 238,54 39,94%	81,67	18	15	15	20	68	41	34	74,59	6	

**MONTESSUIT**

Prix des prestations : Chiffre 2 mois (voir planning) de location de grue pour lot charpente  
 Valeur techniques : Commentaires sur justification de la note  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 7 1 cdt travaux + 14 employés  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 8 Méthodologie détaillée, grue flèche 60m et 2,85 T en bout de flèche  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 6 Propose planning de 3,5 mois  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 8 Gestion des déchets détaillé

**BATI CHABLAIS**

Prix des prestations : Commentaires sur justification de la note  
 Valeur techniques : 1 cdt travaux + 8 employés  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 8 Méthodologie détaillée, grue flèche 60m et 2,6 T en bout de flèche  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 6 Respecte planning du DCE  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 8 Gestion des déchets détaillé

**ALL CONCEPT**

Prix des prestations : Question 1 : 3 mois de grue 13500  
 Question 2 : Références similaires : Pas de référence équivalente  
 Question 3, rabais : Proposition -16430,77  
 Commentaires sur justification de la note  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 7 1 cdt travaux + 10 à 15 employés + 2 à 3 sous traitant  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 8 Méthodologie détaillée, grue flèche 60m et 1,5T en bout de flèche  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 4 Propose planning de 4,5 mois  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 6 Gestion des déchets détaillé

**COREALP**

Question 1 : 3 mois de grue 25000 non intégré  
Question 2, Rabais : -6600,81

**Prix des prestations :**

**Valeur techniques :**  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 7  
 Commentaires sur justification de la note  
 1 cdt travaux + 12 employés  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 7  
 Méthodologie détaillée, grue flèche 50m et 1,4T en bout de flèche, banches neuves  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 6  
 Propose planning de 3 mois  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 8  
 Gestion des déchets détaillé

**BAREL ET PELLETIER**

**Prix des prestations :**

**Valeur techniques :**  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 7  
 Commentaires sur justification de la note  
 1 cdt travaux + 14 employés  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6  
 Méthodologie détaillée, grue flèche 45m et 1,4 T en bout de flèche  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 8  
 Propose planning de 2,5 mois  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 8  
 Gestion des déchets détaillé

**BACHETTI**

**Prix des prestations :**

**Valeur techniques :**  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 7  
 Commentaires sur justification de la note  
 1 cdt travaux + 11 employés  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6  
 Méthodologie détaillée, grue flèche 30 m et 3,85 T en bout de flèche  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 6  
 Propose planning de 3,5 mois  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 8  
 Gestion des déchets détaillé

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : Nous proposons de retenir l'entreprise

COREALP

## Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif

Lot : 05 CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE  
 Estimation du lot

Base  
 629 942,86 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis	Montant AE NEGOCIATIONS	Différence avec estimation	1 - Prix des prestations	NOTE PONDERÉE					NOTE TECHNIQUE	PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTAL	Ordre sur base
						Montant AE € HT	€ HT	2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique	Critère 1 Références et moyens humains 25	Critère 2 Méthodologie et dossier technique sur 25					
38	LP CHARPENTE	1 034 609,14 €	986 402,14 €	356 459,28 56,59%	91,46 sur 100	15	15	15	15	60	46	30	75,73	2	
43	FAVRAT	941 322,51 €	902 196,50 €	272 253,64 43,22%	100,00	18	15	15	15	63	50	31	81,25	1	

### LP CHARPENTE

Prix des prestations :

Question 1, MV 3 mois de grue :  
 Question 2, PV bois des Alpes :  
 Question 23, PV teinte couverture :  
 Question 3, MV bardage :  
 Question 4, MV Caisson :  
 Commentaires sur justification de la note  
 1 cot travaux + 5 compagnons

-12000 non intégré  
 20500 Pas en Douglas  
 1793  
 -30000  
 -20000

Valeur techniques :

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 6  
 Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6

Méthodologie bien détaillée

Planning proposé de 14 semaines en charpente , 12 semaines en bardage et 1 semaine toiture polycarbonat

Gestion des déchets décrit

### FAVRAT

Prix des prestations :

Question 1.1 : Grue en MV :  
 Question 1.2 : MV Couverture :  
 Question 1.2 : PV teinte couverture :  
 Question 1.3 : MV bardage :  
 Question 1.4 : PV Saturateur  
 Commentaires sur justification de la note  
 1 chargé d'affaires + 10 compagnons

-25196,5 non intégré (PV chez maçon identique)  
 -4322,63 Couverture Polycarbonate  
 3106,78 Couverture Polycarbonate  
 -37910,16 MV bardage en profil alga  
 0 Compris PV Saturateur coloris argenté LB wood

Valeur techniques :

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 7  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 6  
 Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6

Méthodologie bien détaillée

Planning proposé de 10 semaines en charpente , 14 semaines en bardage et 3 semaines en divers

Gestion des déchets décrit

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : Nous proposons de retenir l'entreprise

FAVRAT

## Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif

Lot : 06 ETANCHEITE  
 Base  
 Estimation du lot 226 297,01 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis € HT	Montant AE vérifié € HT	Différence avec estimation € HT	1 - Prix des prestations sur 100	2 - Valeur technique des offres appréciées à l'aide de la note méthodologique					NOTE TECHNIQUE Total sur 100	PRIX Note pondérée sur 50	NOTE TECHNIQUE Note pondérée sur 50	NOTE TOTAL base sur 100	Ordre sur base			
						Critère 1 Références et moyens humains sur 25		Critère 2 Méthodologie et dossier technique sur 25		Critère 3 Planning et phasage sur 25						Critère 4 Gestion des déchets sur 25		
						13	18	10	15	15						15	15	15
17	AMP ETANCHEITE	214 148,96 €	214 148,96 €	-12 148,05 -5,37%	100,00	13	18	10	15	55	50	28	77,50	1				
18	BS-LEDE-ETANCHEITE	279 991,10 €	279 991,10 €	53 694,09 23,73%	76,48	15	15	10	15	55	38	28	65,74	5				
21	APC ETANCH	225 304,94 €	220 480,47 €	-5 816,54 -2,57%	97,13	15	18	10	15	58	49	29	77,31	2				
41	SOPREMA	239 635,00 €	239 635,00 €	13 337,99 5,89%	89,36	15	18	10	15	58	45	29	73,43	4				
58	MG ETANCHEITE	242 392,48 €	242 391,36 €	16 094,35 7,11%	88,35	18	15	13	15	60	44	30	74,17	3				

### AMP ETANCHEITE

#### Prix des prestations :

- Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 5  
 Commentaires sur justification de la note  
 Equipe de 2 poseurs dont 1 chef  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 7  
 Méthodologie bien détaillée  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 4  
 Planning proposé de 6 semaines pour 6 semaines prévu  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 6  
 Gestion des déchets décrit

### BS-LEDE-ETANCHEITE

#### Prix des prestations :

- Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6  
 Commentaires sur justification de la note  
 1 chef + 2 à 6 ouvriers  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6  
 Méthodologie détaillée  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 4  
 Planning proposé de 8 semaines pour 6 semaines prévu  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 6  
 Gestion des déchets décrit

### APC ETANCH

#### Prix des prestations :

- Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6  
 Commentaires sur justification de la note  
 1 chef + 4 compagnons  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 7  
 Méthodologie bien détaillée  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 4  
 Planning proposé de 8 semaines pour 6 semaines prévu  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 6  
 Gestion des déchets décrit

### SOPREMA

#### Prix des prestations :

- Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6  
 Commentaires sur justification de la note  
 1 chef + 2 à 4 compagnons  
 questions : Valider contraintes acoustique et position pare-vapeur

<u>Critère 2 : Méthodologie et dossier technique, noté sur 10</u>	7	Méthodologie bien détaillée
<u>Critère 3 : Planning et phasage, noté sur 10</u>	4	Planning proposé de 8 semaines pour 6 semaines prévu
<u>Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10</u>	6	Gestion des déchets décrit

**MG ETANCHEITE**  
**Prix des prestations :**

<b>Valeur techniques :</b>		
<u>Critère 1 : Références et moyens humains, noté sur 10</u>	7	<b>Commentaires sur justification de la note</b> 1 chef + 5 compagnons
<u>Critère 2 : Méthodologie et dossier technique, noté sur 10</u>	6	Méthodologie détaillée
<u>Critère 3 : Planning et phasage, noté sur 10</u>	5	Planning proposé de 7 semaines pour 6 semaines prévu
<u>Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10</u>	6	Gestion des déchets décrit

**Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : Nous proposons de retenir l'entreprise**

**AMP ETANCHEITE**

**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

Lot : 07 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS  
 Base  
 Estimation du lot 201 085,94 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis €. HT	Montant AE NEGOCIATION €. HT	Différence avec estimation €. HT	NOTE PONDERÉE						NOTE TECHNIQUE	PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTAL	Ordre sur base
					2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique				1 - Prix des prestations						
					Critère 1 Références et moyens humains sur 25	Critère 2 Méthodologie et dossier technique sur 25	Critère 3 Planning et phasage sur 25	Critère 4 Gestion des déchets sur 25	Total	sur 100					
27	VERGORI	310 800,00 €	298 000,00 €	96 914,06 48,20%	15	15	13	15	58	50	29	78,75	1		
<p><b>VERGORI</b></p> <p>Prix des prestations : Questions, rabais pour lots groupés : <b>-12800 à confirmer</b></p> <p>Valeur techniques : Commentaires sur justification de la note</p> <p>Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6 1 cot travaux + 3 poseurs</p> <p>Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6 Méthodologie détaillée</p> <p>Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 5 Respect Planning proposé</p> <p>Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 6 Gestion des déchets décrit</p> <p><b>Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : Nous proposons de retenir l'entreprise VERGORI</b></p>															



**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

Lot : 08A MENUISERIES INTERIEURES BOIS  
 Estimation du lot 255 524,29 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis		Différence avec estimation	Montant AE NEGOCIATION	1 - Prix des prestations sur 100	2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique				NOTE TECHNIQUE	PRX	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTAL	Ordre sur base
		€. HT	Base				Critère 1 Références et moyens humains	Critère 2 Méthodologie et dossier technique	Critère 3 Planning et phasage	Critère 4 Gestion des déchets					
27	VERGORI	228 578,26 €	255 524,29 €	-42 524,29 -16,64%	213 000,00 €	100,00	15	15	13	15	58	50	29	78,75	1

**VERGORI**

Prix des prestations :

Questions, rabais pour lots groupés : -15578,26

Valeur techniques :

Commentaires sur justification de la note

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6

1 cdt travaux + 3 poseurs

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6

Méthodologie détaillée

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 5

Respect Planning proposé

Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 6

Gestion des déchets décrit

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : Nous proposons de retenir l'entreprise

VERGORI

## Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif

<b>Lot : 08B AGENCEMENT</b>
Base Estimation du lot
19 434,99 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis € HT	Montant AE vérifié € HT	Différence avec estimation € HT	NOTE PONDERÉE						NOTE TECHNIQUE Total sur 100	PRIX Note pondérée sur 50	NOTE TECHNIQUE Note pondérée sur 50	NOTE TOTAL base sur 100	Ordre sur base
					2 - Valeur technique des offres appréciées à l'aide de la note méthodologique.										
					1 - Prix des prestations sur 100	Critères 1 Références et moyens humains sur 25	Critères 2 Méthodologie et dossier technique sur 25	Critères 3 Planning et phasage sur 25	Critères 4 Gestion des déchets sur 25						
20	SAGENCE	30 828,04 €	30 500,00 €	11 065,01 56,93%	15	18	13	15	15	61	47	30	77,59	1	
27	VERGORI	40 380,00 €	40 380,00 €	20 945,01 107,77%	15	15	13	15	15	58	36	29	64,51	4	
33	JLP CONCEPT	33 811,42 €	33 811,42 €	14 376,43 73,97%	10	15	13	15	15	53	43	26	68,95	3	
56	VF AGENCEMENT	30 959,50 €	28 876,30 €	9 441,31 48,59%	10	18	13	15	15	55	50	28	77,50	2	

### SAGENCE

Prix des prestations : Question, Rabais : -326,04

Valeur techniques : Commentaires sur justification de la note

Critères 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6 1 coti travaux + 2 possurs

Critères 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6 Méthodologie détaillée

Critères 3: Planning et phasage, noté sur 10 5 Respect Planning proposé

Critères 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6 Gestion des déchets décrit

### VERGORI

Prix des prestations :

Valeur techniques : Commentaires sur justification de la note

Critères 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6 1 coti travaux + 3 possurs

Critères 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6 Méthodologie détaillée

Critères 3: Planning et phasage, noté sur 10 5 Respect Planning proposé

Critères 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6 Gestion des déchets décrit

### JLP CONCEPT

Prix des prestations :

Valeur techniques : Commentaires sur justification de la note

Critères 1: Références et moyens humains, noté sur 10 4 Equipe de pose non détaillé

Critères 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6 Méthodologie détaillée

Critères 3: Planning et phasage, noté sur 10 5 Respect Planning proposé

Critères 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6 Gestion des déchets décrit

### VF AGENCEMENT

Prix des prestations :

Valeur techniques : Commentaires sur justification de la note

Critères 1: Références et moyens humains, noté sur 10 4 Equipe de pose spécifique au chantier non détaillé

Critères 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 7 Méthodologie très détaillée

Question, Rabais : -2083,2

Envoyé en préfecture le 22/01/2026  
Reçu en préfecture le 22/01/2026  
Publié le 28/01/2026  
ID : 074-217401215-20260121-DEL2026004-DE



Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 5 Respect Planning proposé  
Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 6 Gestion des déchets décrit

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : Nous proposons de retenir l'entreprise

SAGENCE

**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

Lot : 08C MUR MOBILE	Base 67 333,83 €
	Estimation du lot

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis	Montant AE NEGOCIATION	Différence avec estimation	1 - Prix des prestations	NOTE PONDERÉE					NOTE TECHNIQUE	PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTAL	Ordre sur base
						2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique									
						Critère 1 Références et moyens humains sur 25	Critère 2 Méthodologie et dossier technique sur 25	Critère 3 Planning et phasage sur 25	Critère 4 Gestion des déchets sur 25	Total sur 100					
4	Algaflex	72 000,00 €	70 000,00 €	2 666,17 3,96%	100,00	15	18	15	15	63	50	31	81,25	1	
52	EOLE	87 009,00 €	87 009,00 €	19 675,17 29,22%	80,45	10	15	15	15	55	40	28	67,73	2	
70	TERTIA SOLUTIONS	100 600,00 €	100 600,00 €	33 266,17 48,40%	69,58	20	15	15	15	65	35	33	67,29	3	

**Algaflex**

**Prix des prestations :**

Question 1. ht 5.80 : Validé par l'entreprise  
 Question 2. choix de teinte : Choix suivant gamme stratifié Aliflex ou Abet colours + finition profils alu anodisé satiné incolore

Question 3. Rabais :  
 Commentaires sur justification de la note -2000

2 poseurs

Méthodologie détaillée - mur mobile 53dB

Planning proposé de 8 jours de pose

Gestion des déchets décrit

**FOLE**

**Prix des prestations :**

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Commentaires sur justification de la note

Algaflex

Nous proposons de retenir l'entreprise

**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

Lot : 09 SERRURERIE  
 Base  
 Estimation du lot 77 260,02 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis € . HT	Montant AE NEGOCIATION € . HT	Différence avec estimation € . HT	1 - Prix des prestations sur 100	2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique				NOTE TECHNIQUE Total sur 100	PRIX Note pondérée sur 50	NOTE TECHNIQUE Note pondérée sur 50	NOTE TOTAL base sur 100	Ordre sur base
						Critère 1 Références et moyens humains 25	Critère 2 Méthodologie et dossier technique sur 25	Critère 3 Planning et phassage 25	Critère 4 Gestion des déchets sur 25					
30	CMC Constructions soudées	95 000,01 €	90 000,02 €	12 740,00 16,49%	86,11	18	15	13	15	60	43	30	73,06	2
40	VILLEGAS	77 935,70 €	77 500,00 €	239,98 0,31%	100,00	18	15	15	15	63	50	31	81,25	1

**CMC Constructions soudées**

Prix des prestations :  
 Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 7  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6  
 Critère 3: Planning et phassage, noté sur 10 5  
 Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6  
 Question, Rabais : -4999,99  
 Commentaires sur justification de la note  
 1 responsable chantier +3 à 6 compagnons  
 Méthodologie détaillée  
 pas indiqué de planning propre à l'entreprise mais planning signé  
 Gestion des déchets décrit

**VILLEGAS**

Prix des prestations :  
 Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 7  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6  
 Critère 3: Planning et phassage, noté sur 10 6  
 Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6  
 Question, Choix teinte : OK, Thermolaqué RAL au choix de l'architecte  
 Question, Rabais : -433,7  
 Commentaires sur justification de la note  
 1 responsable chantier +2 à 6 compagnons  
 Méthodologie détaillée  
 Planning proposé de 15 jours de pose  
 Gestion des déchets décrit

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : Nous proposons de retenir l'entreprise

VILLEGAS

## Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif

Lot : 10 CLOISONS FAUX-PLAFONDS  
 Estimation du lot  
 Base  
 83 839,24 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis € HT	Montant AE NEGOCIATIONS € HT	Différence avec estimation	2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique					NOTE TECHNIQUE	PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTAL	Ordre sur base			
					1 - Prix des prestations										Total	Note pondérée sur 50	base sur 100
					sur 100	Critère 1 Références et moyens humains sur 25	Critère 2 Méthodologie et dossier technique sur 25	Critère 3 Planning et phasage sur 25	Critère 4 Gestion des déchets sur 25								
7	BONDAZ	140 712,78 €	140 712,78 €	56 873,54 67,84%	70,71	13	15	15	15	58	35	29	64,11	6			
12	SEDIP	165 978,41 €	165 978,41 €	82 139,17 97,87%	59,95	15	18	20	18	70	30	35	64,97	4			
22	BOUJON	114 272,18 €	114 272,18 €	30 432,94 36,50%	87,07	18	18	13	15	63	44	31	74,79	3			
53	REVOLTA	113 850,72 €	113 250,00 €	29 410,76 35,06%	87,86	18	15	18	15	65	44	33	76,43	2			
68	ALBERT RATTIN	138 700,75 €	138 700,75 €	54 861,51 65,44%	71,74	15	15	13	15	58	36	29	64,62	5			
72	FOREZ DECORS	101 057,72 €	99 500,00 €	15 660,76 18,68%	100,00	20	15	13	15	63	50	31	81,25	1			

### BONDAZ

#### Prix des prestations :

Question : acte d'engagement groupé

#### Valeur techniques :

Commentaires sur justification de la note

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 5

1 cd travaux + 2 maître ouvrier

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6

Méthodologie détaillée

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 6

Propose un planning de 14 semaines

Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 6

Gestion des déchets décrit

### SEDIP

#### Prix des prestations :

#### Valeur techniques :

Commentaires sur justification de la note

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6

1 chef + 3 plaquistes

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 7

Méthodologie bien détaillée

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 8

Propose un planning de 7 semaines

Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 7

Gestion des déchets bien détaillé

### BOUJON

#### Prix des prestations :

#### Valeur techniques :

Commentaires sur justification de la note

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 7

1 chef + 4 plaquistes

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 7

Méthodologie détaillée

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 5

Respecte planning proposé mais de détail propre à l'entreprise

Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 6

Gestion des déchets détaillé

### REVOLTA

#### Prix des prestations :

Question, rabais :

-600,72

**Valeur techniques :**  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 7

Commentaires sur justification de la note  
 1 chef + 4 ouvriers

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6

Méthodologie détaillée

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 7

Planning proposé de 9.5 semaines

Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6

Gestion des déchets détaillé

**ALBERT ET RATTIN**

Prix des prestations :

**Valeur techniques :**  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6

Commentaires sur justification de la note  
 1 chef + 3 à 5 ouvriers

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6

Méthodologie détaillée

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 5

Respecte planning proposé mais de détail propre à l'entreprise

Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6

Gestion des déchets détaillé

**FOREZ DECORS**

Prix des prestations :

**Question, Rabais :**

**-1557,72**

**Valeur techniques :**  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 8

Commentaires sur justification de la note  
 1 chef + 2 à 3 plaquiste + 3 faux-plafonds + 3 jointeurs

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6

Méthodologie détaillée

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 5

Respecte planning proposé mais de détail propre à l'entreprise

Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6

Gestion des déchets détaillé

**Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : Nous proposons de retenir l'entreprise FOREZ DECORS**

**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

Lot : 11 CARRELAGE ET FAIENCES  
 Estimation du lot Base 58 870,15 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis €. HT	Montant AE vérifié €. HT	Différence avec estimation €. HT	NOTE PONDERÉE						NOTE TECHNIQUE	PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTAL	Ordre sur base			
					2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique											Total	Note pondérée sur 50	base sur 100
					Critère 1 Références et moyens humains sur 25	Critère 2 Méthodologie et dossier technique sur 25	Critère 3 Planning et phasage sur 25	Critère 4 Gestion des déchets sur 25	1 - Prix des prestations sur 100									
2	DIEZ	60 745,18 €	60 745,18 €	1 775,03 3,01%	15	15	15	15	15	98,72	49	30	79,56	2				
14	CRC	70 875,40 €	70 875,40 €	11 905,25 20,19%	18	15	18	15	84,61	42	33	74,81	3					
65	BOUJON DENIS	59 968,85 €	59 968,92 €	998,77 1,69%	15	15	15	18	100,00	50	31	81,25	1					

**DIEZ**  
 Prix des prestations :  
 Question , valider choix carreaux : 80 x 80 au lieu de 90 x 90 (U4P3)

Valeur techniques :  
 Commentaires sur justification de la note  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6  
 1 cd travaux + 1 chef + 4 poseurs

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6  
 Méthodologie détaillée

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 6  
 délais proposé de 6 semaines, conforme au planning

Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 6  
 Gestion des déchets décrit

**CRC**

Prix des prestations :  
 Question : valider choix carreaux

Valeur techniques :  
 Commentaires sur justification de la note  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 7  
 1 cd travaux + 1 chef + 5 poseurs + renforts si nécessaires

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6  
 Méthodologie détaillée

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 7  
 délais conforme au planning + renforts si nécessaire

Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 6  
 Gestion des déchets décrit

**BOUJON DENIS**

Prix des prestations :  
 Question , valider choix carreaux : 90 x 90 Ok, en Casagrande et Mosa

Valeur techniques :  
 Commentaires sur justification de la note  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6  
 1 cd travaux + 3 poseurs

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6  
 Méthodologie détaillée

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 6  
 délais proposé de 6 semaines, conforme au planning

Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10 7  
 Gestion des déchets assez détaillé

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : Nous proposons de retenir l'entreprise BOUJON DENIS

**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

Lot : 12 REVETEMENT DE SOL PARQUET  
 Estimation du lot  
 Base  
 88 596,43 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis	Montant AE vérifié	Différence avec estimation	1 - Prix des prestations sur 100	2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique.				NOTE TECHNIQUE Total sur 100	PRX Note pondérée sur 50	NOTE TECHNIQUE Note pondérée sur 50	NOTE TOTAL base sur 100	Ordre sur base
						Critère 1 Références et moyens humains	Critère 2 Méthodologie et dossier technique	Critère 3 Planning et phasage	Critère 4 Gestion des déchets					
						25	sur 25	25	sur 25					
10	Chablaisienne de revêtements	71 539,27 €	71 539,27 €	-17 057,16 -19,25%	100,00	15	15	13	15	58	50	29	78,75	1
23	La Parquetterie	99 754,58 €	99 754,58 €	11 158,15 12,59%	71,72	18	18	13	15	63	36	31	67,11	2

**Chablaisienne de revêtements**

Prix des prestations :

- Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 5  
 Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6

Questions, description finition parquet : lamelle de chant chêne

Commentaires sur justification de la note  
 1 cat travaux, 1 chef + 2 poseurs + renforts si nécessaire

Méthodologie détaillée

planning proposé 14 jours de pose pour 10 jours dans le planning

Gestion des déchets décrit

**La Parquetterie**

Prix des prestations :

- Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 7  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 7  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 5  
 Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6

Commentaires sur justification de la note  
 1 chef + 2 à 4 poseurs + renforts si nécessaire

Méthodologie assez détaillée

planning proposé 4 semaines de pose pour 2 semaines dans le planning

Gestion des déchets décrit

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : Nous proposons de retenir l'entreprise

Chablaisienne de revêtements

## Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif

Lot : 13 PEINTURES

Base  
 Estimation du lot 28 876,00 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis € HT	Montant AE NEGOCIATIONS € HT	Différence avec estimation € HT	1 - Prix des prestations sur 100	2 - Valeur technique des offres appréciées à l'aide de la note méthodologique				NOTE TECHNIQUE Total sur 100	PRIX Note pondérée sur 50	NOTE TECHNIQUE Note pondérée sur 50	NOTE TOTAL base sur 100	Ordre sur base
						Critères 1 Références et moyens humains sur 25		Critères 2 Méthodologie et dossier technique sur 25						
						25	25	25	25	65	50	50		
5	KDP	23 724,20 €	23 724,20 €	-5 151,80 -17,84%	84,30	18	15	18	15	65	42	33	74,65	3
7	BONDZ	22 734,57 €	22 734,57 €	-6 141,43 -21,27%	87,97	15	15	15	15	60	44	30	73,99	4
12	SEDIP	34 800,54 €	34 800,54 €	5 924,54 20,52%	57,47	15	18	18	18	68	29	34	62,49	7
15	B-S-RENOV-ALPES - ANORMALEMENT BAS	15 248,99 €	15 248,99 €	-13 627,01 -47,19%										
22	BOUJON	45 710,14 €	26 642,08 €	-2 233,92 -7,74%	75,07	15	15	13	15	58	38	29	66,28	6
26	AMP	20 071,06 €	20 000,00 €	-8 876,00 -30,74%	100,00	20	20	13	15	68	50	34	84,00	1
37	PLANTAZ	23 779,96 €	23 779,96 €	-5 086,04 -17,65%	84,10	15	15	13	15	58	42	29	70,80	5
53	REVOLTA	20 189,57 €	20 000,00 €	-8 876,00 -30,74%	100,00	18	15	20	15	68	50	34	83,75	2

### KDP

#### Prix des prestations :

Valeur techniques : Commentaires sur justification de la note

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 7 1 chef + 3 à 4 peintres

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6 Méthodologie détaillée

Critère 3: Planning et phassage, noté sur 10 7 planning propose 7 semaines d'intervention

Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6 Gestion des déchets décrit

### BONDZ

#### Prix des prestations :

Valeur techniques : Commentaires sur justification de la note

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6 effectif prévu de 2 ouvriers

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 6 Méthodologie détaillée

Critère 3: Planning et phassage, noté sur 10 6 planning propose 12 semaines d'intervention

Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 6 Gestion des déchets décrit

### SEDIP

#### Prix des prestations :

Valeur techniques : Commentaires sur justification de la note

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 6 effectif prévu de 1 chef + 2 ouvriers

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 7 Méthodologie détaillée

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10

**B-S-RENOV-ALPES - ANORMALEMENT BAS**

Prix des prestations :  
 Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10

**BOUJON**

Prix des prestations :  
 Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10

**AMP**

Prix des prestations :  
 Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10

**PLANTAZ**

Prix des prestations :  
 Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10

**REVOLTA**

Prix des prestations :  
 Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10  
 Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10  
 Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10  
 Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10

planning propose 9 semaines d'intervention

Gestion des déchets décrit

Question, nettoyage à 350 € : L'entreprise confirme son offre forfaitaire même si elle a sous-estimée le poste nettoyage

Voir procédure "prix anormalement bas"

Commentaires sur justification de la note

effectif prévu de 1 chef + 2 à 3 peintres

Méthodologie bien détaillée

planning propose 6 semaines d'intervention

Gestion des déchets décrit

Questions : erreur de calcul et variantes

Commentaires sur justification de la note

effectif prévu de 1 chef + 2 à 3 peintres

Méthodologie bien détaillée

Respecte planning proposé mais de détail propre à l'entreprise

Gestion des déchets décrit

Question, Rabais

Commentaires sur justification de la note

effectif prévu de 1 chef + 3 peintres et double les équipes suivant planning

Méthodologie tres bien détaillée et adaptée à ce projet

Respecte planning proposé mais de détail propre à l'entreprise

Gestion des déchets décrit

Commentaires sur justification de la note

effectif prévu de 1 chef + 2 peintres

Méthodologie bien détaillée

Respecte planning proposé mais de détail propre à l'entreprise

Gestion des déchets décrit

Question, Rabais

Commentaires sur justification de la note

1 chef + 4 ouvriers

Méthodologie détaillée

planning propose 6 semaines d'intervention

Gestion des déchets détaillé

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : Nous proposons de retenir l'entreprise AMP

**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

Lot : 14 ELECTRICITE CFO CFA  
 Base  
 Estimation du lot 267 872,51 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis € HT	Montant AE NEGOCIATION € HT	Différence avec estimation	2 - Valeur technique des offres appréciées à l'aide de la note méthodologique					NOTE TECHNIQUE	PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTAL	Ordre sur base	
					Critères 1		Critères 2		Critères 3						Critères 4
					Références et moyens humains sur 25	Méthodologie et dossier technique sur 25	Planning et phasage sur 25	Gestion des déchets sur 25	Total sur 100						Note pondérée sur 50
1	ECRR	208 057,70 €	203 563,28 €	-51 942,30 -19,98%	25	20	20	25	85	50	43	92,50	1		
2	MUGNIER	246 905,63 €	233 407,34 €	-13 094,17 -5,04%	25	25	25	25	100	42	50	92,13	2		
3	SPIE	264 178,88 €	264 178,88 €	4 178,88 1,61%	25	20	25	25	95	39	48	86,88	3		

**ECRR**

Prix des prestations :

Question, Rabais : -4494,42

Offre conforme, pas d'erreurs arithmétiques  
 Commentaires sur justification de la note

Valeur techniques :

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10  
 8 Nombreuses références équivalentes au projet  
 Moyens humains affectés au chantier listés et adaptés - organigramme d'ordre général fourni, nom et qualification non mentionnés, mémoite un peu générique

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10

8 Méthodologie d'exécution des études et du chantier détaillée et adaptée au chantier  
 Moyens matériels affectés au chantier listés et adaptés  
 Fiche technique pour éclairage de sécurité identique au CCTP  
 Fiche technique pour système intrusion identique au CCTP

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10

8 Engagement du respect du planning  
 Temps dévolus aux différentes tâches par grands ensembles au mois, pas de détails, en cohérence avec le planning de chantier

Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10

10 Méthodologie de traitement des déchets adaptée au chantier

**MUGNIER**

Prix des prestations :

Question, Rabais : -13498,49

Offre conforme, pas d'erreurs arithmétiques  
 Commentaires sur justification de la note

Valeur techniques :

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10  
 10 Nombreuses références équivalentes au projet  
 Moyens humains affectés au chantier listés et adaptés, nom et qualification de l'ensemble des intervenants

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10

10 Méthodologie d'exécution des études et du chantier détaillée et adaptée au chantier  
 Moyens matériels affectés au chantier listés et adaptés  
 Fiche technique pour éclairage de sécurité variétés marquée EATON = conforme au CCTP  
 Fiche technique pour système intrusion variétés marquée CARRIER = conforme au CCTP

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10

10 Engagement du respect du planning  
 Délai des temps dévolus aux différentes tâches, en cohérence avec le planning de chantier

Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10

10 Méthodologie de traitement des déchets adaptée au chantier

**SPIE**

Prix des prestations :

Offre conforme, pas d'erreurs arithmétiques

Valeur techniques :

Commentaires sur justification de la note



Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10

10 Nombreuses références équivalentes au projet  
Moyens humains affectés au chantier listés et adaptés, norm et qualification de l'ensemble des intervenants

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10

8 Méthodologie d'exécution des études et du chantier d'ordre général mais adaptée au chantier  
Moyens matériels affectés au chantier listés et adaptés  
Fiche technique pour éclairage de sécurité variétés marque AEES = conforme au CCTP  
Fiche technique pour système intrusion identique au CCTP (variante pour les diffuseurs sonores marque HONEYWELL)

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10

10 Engagement du respect du planning  
Detail des temps dévolus aux différentes tâches, en cohérence avec le planning de chantier

Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10

10 Méthodologie de traitement des déchets adaptée au chantier

**Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres :**

**La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise ECRR pour un montant de 208 057.70 €HT, offre mieux disante**

## Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif

<b>Lot : 15 PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE</b>	<b>Base</b>
Estimation du lot	103 027,89 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis € HT	Montant AE vérifié € HT	Différence avec estimation € HT	NOTE PONDERÉE						NOTE TECHNIQUE	PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTAL	Ordre sur base			
					2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique.				NOTE TECHNIQUE							Total	Note pondérée sur 50	base sur 100
					1 - Prix des prestations sur 100	Critère 1 Références et moyens humains sur 25	Critère 2 Méthodologie et dossier technique sur 25	Critère 3 Planning et phasage sur 25	Critère 4 Gestion des déchets sur 25	sur 100								
1	ASE	32 144,30 €	32 144,30 €	-67 855,70 -67,86%	25	25	20	25	25	95	50	48	97,50	1				
2	SOLELY	34 055,86 €	34 055,86 €	-65 944,14 -65,94%	20	20	20	25	15	80	47	40	87,19	2				
3	ALTICS	47 000,00 €	47 000,00 €	-53 000,00 -53,00%	25	20	20	20	25	90	34	45	79,20	4				
4	THERMORENOV PLUS	47 710,00 €	47 710,00 €	-52 290,00 -52,29%	25	20	20	25	23	93	34	46	79,94	3				
5	CIMES ENERGIES	49 645,00 €	49 645,00 €	-50 355,00 -50,36%	25	20	20	25	18	88	32	44	76,12	5				

### ASE

#### Prix des prestations :

Valeur techniques :

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10

Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10

### SOLELY

#### Prix des prestations :

Valeur techniques :

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10

Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10

#### Offre conforme, pas d'erreurs arithmétiques

#### Commentaires sur justification de la note

Nombreuses références équivalentes au projet  
 Moyens humains affectés au chantier listés et adaptés, nom et qualification de l'ensemble des intervenants

Méthodologie d'exécution des études et du chantier détaillée et adaptée au chantier  
 Mention du traçage de la structure, prise en compte du système SOPRASOLAR

Moyens matériels affectés au chantier listés et adaptés  
 Produits proposés en conformité avec le CCTP, détail de pose sur procédé Soprasolar

Engagement du respect du planning  
 Planning avec temps dévolus aux différentes tâches, en cohérence avec le planning de chantier

Méthodologie de traitement des déchets adaptée au chantier

#### Offre conforme, pas d'erreurs arithmétiques

#### Commentaires sur justification de la note

Nombreuses références équivalentes au projet (dans dossier Candidature)  
 Moyens humains affectés au chantier mentionnés mais peu détaillés : 3 techniciens PV, dont un chef d'équipe (2 pers. si besoin), Encadrement par une pers

Méthodologie d'exécution des études et du chantier détaillée et adaptée au chantier  
 Moyens matériels affectés au chantier peu détaillés, informations d'ordre général  
 Produits proposés en conformité avec le CCTP, détail de pose sur procédé Soprasolar  
 Fiche Module PV FLASH Half-Cut de DUALSUN en 410Wc

Engagement du respect du planning  
 Planning avec temps dévolus aux différentes tâches, en cohérence avec le planning de chantier

Méthodologie de traitement des déchets : point peu abordé



<b>ALTICS</b>	
Prix des prestations :	
Valeur techniques :	
Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10	10
Offre conforme, pas d'erreurs arithmétiques	
Commentaires sur justification de la note	
Nombreuses références équivalentes au projet	
Moyens humains affectés au chantier listés et adaptés, nom et qualification de l'ensemble des intervenants	
Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10	8
Méthodologie d'exécution des études et du chantier détaillée et adaptée au chantier	
Moyens matériels affectés au chantier listés et adaptés	
Produits proposés en conformité avec le CCTP	
Fiche Module PV FLASH Heif-Cut de DUALSUN en 425Wc (le 425Wc étant l'évolution du 410Wc)	
Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10	8
Engagement du respect du planning	
Pas de détail des temps d'exécution	
Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10	10
Méthodologie de traitement des déchets adaptée au chantier	
<b>THERMORENOV PLUS</b>	
Prix des prestations :	
Valeur techniques :	
Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10	10
Offre conforme, pas d'erreurs arithmétiques	
Commentaires sur justification de la note	
Nombreuses références équivalentes au projet	
Moyens humains affectés au chantier listés et adaptés, nom et qualification de l'ensemble des intervenants	
Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10	8
Méthodologie d'exécution des études et du chantier détaillée et adaptée au chantier	
Moyens matériels affectés au chantier listés et adaptés	
Fiche Module PV FLASH Heif-Cut de DUALSUN en 410Wc identique au CCTP	
Fiche Onduleur HUAWEI Sun-2000 25 KVA = conforme au CCTP	
Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10	10
Engagement du respect du planning	
Planning avec temps dévolus aux différentes tâches, en cohérence avec le planning de chantier	
Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10	9
Méthodologie de traitement des déchets assez complète et adaptée au chantier	
<b>CIMES ENERGIES</b>	
Prix des prestations :	
Valeur techniques :	
Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10	10
Offre conforme, pas d'erreurs arithmétiques	
Commentaires sur justification de la note	
Nombreuses références équivalentes au projet	
Moyens humains affectés au chantier listés et adaptés, nom et qualification de l'ensemble des intervenants	
Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10	8
Méthodologie d'exécution des études et du chantier détaillée et adaptée au chantier	
Moyens matériels affectés au chantier listés et adaptés	
Fiche Module DMEGC Solar Infinity 460 M10RT-B54HBT	
Fiche Onduleur HUAWEI Sun-2000 50 KTL-M3 de 50W	
Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10	10
Engagement du respect du planning	
Planning avec temps dévolus aux différentes tâches, en cohérence avec le planning de chantier	
Critère 4 : Gestion des déchets, noté sur 10	7
Gestion des déchets peu détaillé, informations d'ordre général	

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres :

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise ASE pour un montant de 32 144,30 €HT, offre mieux disante, ou son offre optimisée avec

**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

Lot : 16 CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION  
 Estimation du lot Base  
 660 520,35 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis €. HT	Montant AE NEGOCIATION €. HT	Différence avec estimation €. HT	NOTE PONDERÉE						NOTE TOTAL	Ordre sur base		
					1 - Prix des prestations		2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique						Total	Note pondérée sur 100
					sur 100	sur 100	Critère 1 Références et moyens humains sur 25	Critère 2 Méthodologie et dossier technique sur 25	Critère 3 Planning et phasage sur 25	Critère 4 Gestion des déchets sur 25				
1	HAUTEVILLE	844 463,11 €	844 463,11 €	199 463,11 € 30,92%	25	20	23	25	25	93	46	96,25	1	
2	AQUATAIRVENTIMECA	962 382,34 €	915 744,85 €	317 382,34 € 49,21%	20	18	25	25	25	88	44	87,62	2	

**HAUTEVILLE**

Prix des prestations : 0

Offre conforme, petites erreurs d'arrondi, les prix unitaires multipliés aux quantités ne correspondent pas au prix total  
 Commentaires sur justification de la note

Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10  
 10

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10  
 8

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10  
 9

Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10  
 10

**AQUATAIRVENTIMECA**

Prix des prestations : -46637,49

Offre conforme, a chiffré un poste en erreur dans la DPGF (non chiffré par les deux autres candidats) pour un montant de 56 366,54 €HT, qui doit être retiré de son offre  
 Commentaires sur justification de la note

Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10  
 8

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10  
 7

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10  
 10

Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10  
 10

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres :

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise HAUTEVILLE pour un montant de 844 463.11 €HT, offre mieux disante.

Question, Rabais :  
 Offre conforme, petites erreurs d'arrondi, les prix unitaires multipliés aux quantités ne correspondent pas au prix total  
 Commentaires sur justification de la note  
 Nombreuses références équivalentes au projet, notamment en géothermie  
 Moyens humains affectés au chantier listés et adaptés, norm et qualification de l'ensemble des intervenants  
 2 sous-traitants annoncés pour la partie électricité/CTB (Ent. ARELEC) et l'ensemble isolation (Ent. non désignée)

Méthodologie d'exécution des études et du chantier détaillée et adaptée au chantier  
 Moyens matériels affectés au chantier listés et adaptés  
 Produits proposés en conformité avec le CCTP. Fiches techniques non fournies (écologie numérique)

Engagement du respect du planning  
 Phasage détaillé. Temps des tâches non mentionnés : lot dépendant de l'avancement général du chantier : il est difficile de faire un calendrier détaillé ou un rendement journalier. Adaptation de l'entreprise selon besoins et avancement

Méthodologie de traitement des déchets adaptée au chantier

Question, Rabais :  
 Offre conforme, a chiffré un poste en erreur dans la DPGF (non chiffré par les deux autres candidats) pour un montant de 56 366,54 €HT, qui doit être retiré de son offre  
 Commentaires sur justification de la note  
 Nombreuses références équivalentes au projet, aucune mention de chantier en géothermie, une seule en pompe à chaleur  
 Moyens humains affectés au chantier listés et adaptés, norm et qualification de l'ensemble des intervenants  
 Pas de mention de sous-traitant alors qu'il y en a forcément un pour le forage

Méthodologie d'exécution des études et du chantier succincte  
 Moyens matériels affectés au chantier listés et adaptés  
 Produits proposés en conformité avec le CCTP - Listing + Fiches fournies sauf pour la partie VENTILATION (VENTIMECA)

Engagement du respect du planning  
 Détail des temps par grand ensemble, un temps total de 3600 h est annoncé pour l'ensemble de l'opération

Méthodologie de traitement des déchets adaptée au chantier



**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

Lot : 17 EQUIPEMENTS DE CUISINE  
 Estimation du lot  
 Base  
 38 617,43 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis € . HT	Montant AE vérifié € . HT	Différence avec estimation € . HT	1 - Prix des prestations sur 100	2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique				NOTE TECHNIQUE Total sur 100	PRIX Note pondérée sur 50	NOTE TECHNIQUE Note pondérée sur 50	NOTE TOTAL base sur 100	Ordre sur base #REF!
						Critère 1 Références et moyens humains 25	Critère 2 Méthodologie et dossier technique sur 25	Critère 3 Planning et phasage 25	Critère 4 Gestion des déchets sur 25					
1		€ . HT	€ . HT	-38 000,00 -100,00%	sur 100					sur 100	sur 50	base sur 100	#REF!	

0  
 Prix des prestations :

Valeur techniques :  
 Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10

Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10

Commentaires sur justification de la note

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres :

Relance AO

**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

<b>Lot : 18 EQUIPEMENTS SCENIQUES</b>	<b>Base</b>
Estimation du lot	65 519,14 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis €. HT	Montant AE vérifié €. HT	Différence avec estimation €. HT	NOTE PONDERÉE						NOTE TOTAL	Ordre sur base		
					2 - Valeur technique des offres appréciée à l'aide de la note méthodologique				PRIX	NOTE TECHNIQUE			NOTE TOTAL	
					Critère 1 Références et moyens humains sur 25	Critère 2 Méthodologie et dossier technique sur 25	Critère 3 Planning et phasage sur 25	Critère 4 Gestion des déchets sur 25						1 - Prix des prestations sur 100
1	SYSTEM INTEGRATION	83 361,00 €	83 361,00 €	19 361,00 30,25%	25	20	25	25	100,00	95	50	48	97,50	1
2	VIDELIO	94 043,53 €	94 043,53 €	30 043,53 46,94%	25	20	25	25	88,64	95	44	48	91,82	2

**SYSTEM INTEGRATION**

Prix des prestations :

Valeur techniques :

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 10

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 8

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 10

Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 10

**VIDELIO**

Prix des prestations :

Valeur techniques :

Critère 1: Références et moyens humains, noté sur 10 10

Critère 2: Méthodologie et dossier technique, noté sur 10 8

Critère 3: Planning et phasage, noté sur 10 10

Critère 4: Gestion des déchets, noté sur 10 10

Offre conforme, pas d'erreurs arithmétiques

Commentaires sur justification de la note

Nombreuses références équivalentes au projet  
 Moyens humains affectés au chantier listés et adaptés, norm et qualification de l'ensemble des intervenants

Méthodologie d'exécution des études et du chantier détaillée et adaptée au chantier  
 Moyens matériels affectés au chantier listés et adaptés  
 Produits proposés en conformité avec le CCTP

Engagement du respect du planning  
 Délai des temps dévolus aux différentes tâches, en cohérence avec le planning de chantier

Méthodologie de traitement des déchets adaptée au chantier

Offre conforme, petites erreurs d'arrondi, les prix unitaires multipliés aux quantités ne correspondent pas au prix total

Commentaires sur justification de la note

Nombreuses références équivalentes au projet  
 Moyens humains affectés au chantier listés et adaptés, norm et qualification de l'ensemble des intervenants

Méthodologie d'exécution des études et du chantier détaillée et adaptée au chantier  
 Moyens matériels affectés au chantier listés et adaptés

Carnet fourni regroupant les produits proposés en conformité avec le CCTP - Baie de brassage SOCAMONT - Capation traitement audio SHURE - Platine lecture multimédia ALGAM - Extracteur

Engagement du respect du planning

Détail des temps dévolus aux différentes tâches, en cohérence avec le planning de chantier

Méthodologie de traitement des déchets adaptée au chantier

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres :

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise SYSTEM INTEGRATION pour un montant de 83361.00 €HT, offre mieux disante.



**Excenevex - Création d'un espace polyvalent culturel et sportif**

Base	
Estimation du lot	895 728,95 €
pose 1 / hamac 2 poteaux	3 000,00 €
pose 2 / hamac 3 poteaux	8 000,00 €
pose 3 / ensemble module 1	3 500,00 €
pose 4 / ensemble module 2	19 500,00 €
pose 5 / plus value pour revêtement béton en remplacement du stabilisé	9 330,00 €

N° plis	Nom entreprise	Montant AE ouverture des plis	NOTE PONDERÉE										Ordre sur base								
			Montant AE hors PSE Offre négociable	Montant AE avec PSE Offre négociable	Montant AE hors PSE Offre négociable	Montant AE avec PSE Offre négociable	Différence avec estimation	Technique des offres appréciables				NOTE TECHNIQUE		PROX	NOTE TOTAL						
								1 - Prix des prestations sur 100	2 - Critères 1 : références similaires et moyens sur 25	3 - Critères 2 : Méthodologie et dossier technique sur 25	4 - Critères 3 : Planning et phasage sur 25					5 - Critères 4 : Gestion des déchets sur 25	NOTE pondérée sur 50	NOTE pondérée sur 50	base sur 100		
25	groupement IDVERDE / SOLS Savoie	898 382,90 €	€ HT	808 849,29 €	€ HT	920 305,92 €	€ HT	868 849,29 €	€ HT	920 305,92 €	-36 876,66	-3,00%	20	23	20	23	85	44	43	86,09	1
71	decamps TP	744 958,05 €	€ HT	757 473,06 €	€ HT	799 769,06 €	€ HT	757 473,06 €	€ HT	799 769,06 €	-138 295,89	-15,44%	15	10	20	20	65	50	33	82,50	2

**groupement IDVERDE / SOLS Savoie**  
 Prix des prestations :  
 Valeur techniques :  
 Critère 1 : Références et moyens humains...noté sur 10  
 Critère 2 : Méthodologie et dossier technique...noté sur 10  
 Critère 3 : Planning et abaissement...noté sur 10  
 Critère 4 : Gestion des déchets...noté sur 10

**decamps TP**  
 Prix des prestations :  
 Valeur techniques :  
 Critère 1 : Références et moyens humains...noté sur 10  
 Critère 2 : Méthodologie et dossier technique...noté sur 10

**groupement IDVERDE / SOLS Savoie**  
 Commentaires sur justification de la note  
 Renseignements fournis très complets et satisfaisant 7 références cohérentes en aménagements paysagers et 6 pour Sols savoie  
 Dans le cadre de la négociation l'entreprise complète de référence en milieu rural  
 équipe chantier expérimentée 1 conducteur + 3 personnes, renfort si besoin 2 personnes, organisation spécifique dédiés opération, pour réalisation et entretien, encadrement, présentation efficace et matériel envisagé biche par tâche, sous-traitants envisagés précisés.  
 sous traitement  
 Poste 2.2.1 : arrosage ALP ARROSSAGE à Chavenod (74600) postes 2.4.3 et 2.4.4 : fourniture et pose de portique ESPACS à Scientrier (74930)  
 Poste 2.3.3 : fourniture et mise en oeuvre d'envois circulé EUROVA à Amphion (74500)  
 Poste 2.3.4 : fourniture et mise en oeuvre d'envois circulé EUROVA à Amphion (74500)  
 Renseignements fournis très complets et satisfaisants 7 références cohérentes en aménagements paysagers et 6 pour Sols savoie  
 analyse de site et contraintes identifiées, concubité, travaux à proximité axe circulation, prise en compte riverains, reportage photographique, identifications et gestion nuisances, procédés d'exécution, proposition de remplacer le Salave par du Hautaville dans la formulation des béton pour garantir une homogénéité dans le temps. Moins value =1843,66€ ht  
 méthode très satisfaisante  
 Renseignements fournis complets respect du planning et prise en compte des périodes de plantation  
 Renseignements fournis complets et satisfaisants bonne prise en compte de l'environnement et de la gestion des déchets. Anticipation des déchets et de la limitation de ces derniers, proposition supérieure aux attentes minimales du marché quantités et sommes vérifiées, concordance avec l'acte d'engagement.  
 Commentaires sur justification de la note  
 Offre minimale  
 Dans le cadre de la négociation l'entreprise Decamps présente des références avec une entreprise de paysage "Natur Decor". Il manque des informations sur le montant des dits travaux et la répartition entre les entreprises.  
 équipe allant de 2 à 4 personnes sont les étapes du chantier. L'entreprise "Natur Decor" est intégré à l'organigramme du chantier.  
 Les sous traitants en sermenté et envois sont précisés, les ddt devront être fournies  
 Renseignements fournis répondant aux attentes minimales du Maître d'ouvrage  
 Offre précisée en négociation/  
 Présentation générale : Absence de prise en compte du contexte dans la réalisation des travaux  
 Proposition de mobiliers du commerce : table que les hamacs, en lieu et place de ceux alloués dans le DCE. L'offre présente des incohérences.  
 L'entreprise précise par des fiches produits certains équipements non conformes au DCE. Ex: le terrain multisport est proposé en acier et non en aluminium, les modules de jeux sont proposés dans la gamme Goldfish de Prouha et non sur mesure...  
 Renseignements fournis complètes ou insuffisamment adaptés au marché :  
 Le mémoire ne répond que partiellement aux attentes du Maître d'ouvrage pour le critère concerné. Offre partiellement insuffisante pour le critère concerné.  
 Renseignements fournis complets respect du planning. Proposition d'augmenter les équipes en cas de retard  
 Renseignements fournis complets  
 Prise en compte type et règlementaire (catégorie, fillère, registre), proposition correspondant aux attentes minimales du marché

Proposition de la maîtrise d'œuvre suite à l'analyse des offres : la maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre du groupement IDVERDE/SOLS Savoie





**Commune d'Excenevex**  
**Département de la Haute-Savoie**

**Extrait de registre des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du mercredi 21 janvier 2026**  
**DEL-2026-004**

Le mercredi 21 janvier 2026, à 17 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la Salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Madame Chrystelle BEURRIER, Maire.

**Présents** : Chrystelle BEURRIER, Frédéric GERDIL, Philippe BERTRAND, Emmanuelle CLETON, Roger BECHET, Charbanou MAGHSOUDNIA, Stéphane SOMMEILLER, Manuel DAL MOLIN, Quentin MOUCHET, Adelino MOTA FRAGOSO, Magali TASSI.

**Excusés** : Stéphane BAIGUE (pouvoir à Chrystelle BEURRIER), Guillaume CRASSARD.

**Absents** : Emilie CREUSOT, Stéphanie ZELIE.

**Invité** : Pierre BRON, Directeur Général des Services.

Nombre de conseillers municipaux en exercice ..... 15

Nombre de conseillers municipaux présents ..... 11

Nombre de votants ..... 12

Date de convocation du conseil municipal ..... 16 janvier 2026

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLETON.

**Objet : Espace polyvalent culturel et sportif - attribution des lots et avenant**

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2121-29, L.2121-30, L.2122-21 et suivants ;

**VU** le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1, L.2152-1 et suivants, R.2123-1 et suivants, R.2152-6 et suivants ;

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.600-1 et suivants ;

**VU** les principes généraux dégagés par la jurisprudence du Conseil d'État relatifs à la validité et à l'exécution des contrats administratifs régulièrement conclus, y compris en présence d'un contentieux affectant un acte administratif préalable ;

**VU** le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1, L.2152-1 et suivants, R.2123-1 et suivants, R.2152-6 et suivants ;

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.600-1 et suivants ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°DELIB2021N063 du 06 septembre 2021 adoptant la convention de mission d'accompagnement de la commune par le CAUE dans le cadre du projet d'espace omnisport et d'animation ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°DEL-2022-022 du 28 mars 2022 portant constitution du jury de concours pour la désignation du maître d'œuvre pour la réalisation d'un espace polyvalent culturel et sportif ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°DEL-2022-064 du 19 décembre 2022 portant choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'un espace polyvalent culturel et sportif ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°DEL-2023-028 du 24 avril 2023 portant attribution de la mission d'OPC pour la réalisation d'un espace polyvalent culturel et sportif ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°DEL-2023-079 du 18 décembre 2023 portant autorisation de lancement des marchés publics de travaux pour la réalisation d'un espace polyvalent culturel et sportif ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°DEL-2024-050 du 26 juin 2024 prenant acte de l'étude d'impact pluriannuelle pour la réalisation d'un espace polyvalent culturel et sportif ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°DEL-2024-075 du 15 octobre 2024 portant approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un espace polyvalent culturel et sportif ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°DEL-2025-066 du 26 août 2025 portant autorisation de relancer la consultation des entreprises pour donner suite au permis modificatif et mission donnée à la CAO pour suivre la procédure pour la réalisation d'un espace polyvalent culturel et sportif ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°DEL-2025-080 du 10 novembre 2025 portant attribution du lot n°1 Démolition pour le projet d'espace polyvalent culturel et sportif ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°DEL-2025-085 du 10 novembre 2025 portant confirmation des contrats d'assurance en vue du lancement de chantier ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 04 septembre 2025 sur la plateforme [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr), ainsi que sur le site internet de la commune [www.excenevex.fr](http://www.excenevex.fr) ;

**VU** le règlement de la consultation, l'acte d'engagement et les pièces contractuelles des marchés de travaux ;

**VU** les rapports d'analyse des offres établis par le maître d'œuvre, annexés à la présente délibération ;

**VU** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 21 janvier 2026, annexé à la présente délibération ;

**VU** le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

**VU** la décision d'octroi de subventions publiques pour un montant total de 2 351 204,68 euros ;

**VU** le permis de construire n° PC 07412123b0022 délivré le 02 février 2024, le permis modificatif n° PC 07412123b0022 m01 délivré le 14 octobre 2025 et le recours contentieux actuellement pendant devant la juridiction administrative ;

La commune d'Excenevex a engagé en 2021 un projet structurant de création d'un espace culturel et sportif, destiné à renforcer l'offre d'équipements publics au bénéfice des habitants et touristes fréquentant la commune et à contribuer à l'attractivité du territoire.

Le montant prévisionnel initial des travaux a été estimé à 4 792 866,65 euros hors taxes, sur la base des études de maîtrise d'œuvre.

À l'issue de la procédure de mise en concurrence régulièrement engagée conformément au Code de la commande publique, et après analyse des offres reçues, l'attribution de 20 lots conduit à un montant total des marchés de travaux de 5 332 890,88 euros hors taxes (comprenant le lot n°1 déjà été attribué par le conseil municipal lors de la séance du 10 novembre 2025 pour un montant de 35 180,00 euros) et la déclaration du lot 17 sans suite.

Ce dépassement par rapport à l'estimation initiale s'explique notamment par :

- L'évolution significative des prix des matériaux et des prestations de travaux dans un contexte économique inflationniste ;

- Des ajustements techniques et fonctionnels intervenus à l'issue de la consultation, nécessaires pour garantir la conformité réglementaire, la sécurité des usagers, la pérennité de l'ouvrage et l'atteinte des objectifs d'intérêt général poursuivis.

Le plan de financement de l'opération intègre l'octroi de subventions publiques à hauteur de 2 351 204,68 euros, traduisant l'intérêt reconnu par les partenaires institutionnels pour ce projet et contribuant à en sécuriser l'équilibre financier.

Il est précisé qu'un recours contentieux est actuellement pendant devant la juridiction administrative à l'encontre du permis de construire délivré pour l'opération. Ce recours ne présente pas, à ce stade, de caractère suspensif et aucune décision juridictionnelle n'est intervenue.

Le conseil municipal est toutefois expressément informé de l'aléa juridique inhérent à l'existence de ce recours, lequel pourrait, dans l'hypothèse où il conduirait à l'annulation du permis de construire, entraîner des conséquences sur la poursuite de l'exécution des marchés de travaux.

Il est rappelé, conformément à une jurisprudence administrative constante, que l'annulation ultérieure d'un marché public régulièrement conclu n'entraîne pas automatiquement l'absence de toute obligation financière pour la collectivité. En particulier, lorsque la résiliation ou l'annulation intervient pour un motif extérieur à la faute des titulaires, ces derniers sont susceptibles de prétendre à une indemnisation couvrant les frais engagés et, le cas échéant, une part du manque à gagner. Le montant global est fixé à défaut à 5 % du montant des marchés.

En décidant d'attribuer les marchés avant l'issue définitive du contentieux d'urbanisme, la commune procède à un choix éclairé et proportionné, fondé sur :

- L'intérêt général attaché à la réalisation rapide de l'équipement ;
- L'absence de caractère suspensif du recours ;
- L'analyse du risque contentieux, apprécié comme juridiquement incertain mais non avéré à ce stade ;
- La volonté de maîtriser les coûts globaux du projet en évitant un report de l'opération susceptible d'entraîner une nouvelle augmentation des prix, ainsi que la perte des subventions et financements déjà obtenus de la part des partenaires institutionnels.

Cette décision est assumée par l'organe délibérant, lequel accepte le risque financier résiduel au regard des bénéfices attendus pour la collectivité et de la solidité juridique de la procédure de passation des marchés.

**CONSIDÉRANT** que le projet de création d'un espace culturel et sportif répond à un objectif d'intérêt général local, tenant au développement de l'offre d'équipements publics et au service rendu à la population ;

**CONSIDÉRANT** que la procédure de passation des marchés de travaux a été conduite dans le strict respect des règles du Code de la commande publique et des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ;

**CONSIDÉRANT** que les marchés ont été attribués à l'issue d'une analyse objective et motivée des offres, permettant d'identifier les offres les plus avantageuses au regard des critères annoncés dans les documents de la consultation ;

**CONSIDÉRANT** que le permis de construire nécessaire à la réalisation de l'opération a été régulièrement délivré et qu'un recours contentieux a été formé à son encontre, sans caractère suspensif ;

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte d'une jurisprudence constante du Conseil d'État que l'existence d'un recours pendant contre un acte administratif préalable, notamment un permis de construire, n'interdit pas à la personne publique de conclure et d'exécuter un marché public, dès lors qu'aucune illégalité manifeste n'est établie et que l'acte n'a pas été annulé par le juge ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'organe délibérant d'apprécier l'opportunité de poursuivre l'opération au regard d'une balance entre l'intérêt général attaché à la réalisation du projet et les risques juridiques et financiers identifiés ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a été pleinement informé du risque contentieux existant et des conséquences financières potentielles d'une annulation judiciaire ultérieure des marchés, notamment du principe d'une indemnisation des titulaires lorsque l'annulation intervient pour un motif non imputable à leur comportement ;

**CONSIDÉRANT** que le montant global de l'opération, bien que supérieur à l'estimation initiale, demeure compatible avec le plan de financement adopté et les capacités financières de la commune, compte tenu notamment des subventions obtenues ;

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché public de travaux relatifs à la création de l'espace culturel et sportif, pour le lot n°1 – Démolition, avec l'entreprise GROPPI SAS pour un montant de – 2 180,00 euros hors taxes, fixant le montant total du marché à 33 000 euros hors taxes, soit une diminution de 6,2 % ;

**ATTRIBUE** les marchés publics de travaux relatifs à la création de l'espace culturel et sportif, pour l'ensemble des lots encore non attribués, aux entreprises dont les offres ont été jugées les plus avantageuses, pour un montant total de 5 296 890,88 euros hors taxes, conformément aux rapports d'analyse des offres, aux entreprises suivantes :

Lot n°2 – Fondations spéciales

SAS ELTS – ENTREPRISE LYONNAISE DE TRAVAUX SPECIAUX

16 Route des Sables

69630 CHAPONOST

Pour un montant de 57 000,00 euros hors taxes

Lot n°3 – Terrassement - VRD

GROPPI SAS

310 route du Crêt Gojon

74200 MARGENCEL

Pour un montant de 516 680,00 euros hors taxes. Les options seront éventuellement activées en cours de chantier.

Lot n°4 – Gros œuvre

COREALP

30 chemin de la Grande Terre

38660 LE TOUVET

Pour un montant de 634 476,25 euros hors taxes

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 28/01/2026

ID : 074-217401215-20260121-DEL2026004-DE

S'LO

Lot n°5 – Charpente couverture bardage

SAS FAVRAT CONSTRUCTION BOIS

84 Route du Lac

74550 ORCIER

Pour un montant de 902 196,50 euros hors taxes

Lot n°6 – Etanchéité

AMP ETANCHEITE

354 Route du Taney

74250 LA TOUR

Pour un montant de 214 148,96 euros hors taxes

Lot n°7 – Menuiseries extérieures bois

SAS VERGORI ET FILS

561 route des Blaves

ZI de noyer

74200 ALLINGES

Pour un montant de 298 000,00 euros hors taxes

Lot n°8A – Menuiseries intérieures

SAS VERGORI ET FILS

561 route des Blaves

ZI de noyer

74200 ALLINGES

Pour un montant de 213 000,00 euros hors taxes

Lot n°8B – Agencement

SAGENCE

781 rue Branmafán

ZI des Epinettes

73230 BARBY

Pour un montant de 30 500,00 euros hors taxes

Lot n°8C – Mur mobile

ALGAFLEX SAS

400 route départementale

CS 90261

38140 SAINT-BLAISE-DU-BUIS

Pour un montant de 70 000,00 euros hors taxes

Lot n°9 – Serrurerie métallerie

ETS VILLEGAS METALLERIE

Espace Léman 1

72 Route du Crêt Gojon

74200 MARGENCEL

Pour un montant de 77 500,00 euros hors taxes

Lot n°10 – Cloisons – faux plafonds

Groupement SASU FOREZ DECORS et SASU ALPES DECORS

SASU FOREZ DECORS

427 route de Montbrison

ZI Tournel

42600 CHAMPDIEU

SASU ALPES DECORS

115 route des Esserts

74330 MESIGNY

Pour un montant de 99 500,00 euros hors taxes

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 28/01/2026

ID : 074-217401215-20260121-DEL2026004-DE



Lot n°11 – Carrelages - faïences

SAS BOUJON DENIS

Espace Léman 3

8, Avenue Pré Robert Nord

74200 ANTHY-SUR-LEMAN

Pour un montant de 59 968,92 euros hors taxes

Lot n°12 – Revêtements de sols - parquet

Société Chablaisienne de revêtements

4, chemin de Marclaz-Dessus

74200 THONON LES BAINS

Pour un montant de 71 539,27 euros hors taxes

Lot n°13 – Peintures

AMP SAS

294 Route d'Aprémont

73490 LA RAVOIRE

Pour un montant de 20 000,00 euros hors taxes

Lot n°14 – Electricité – courants faibles

Electricité Climatisation Réseau Rhônalpin

34 Chemin des Tritons

69700 Montagny

Pour un montant de 203 563,28 euros hors taxes

Lot n°15 – Production photovoltaïque

ALPES SOLAIRE ENERGIES

55 rue des Glaises

74350 VILLY LE PELLOUX

Pour un montant de 32 144,30 euros hors taxes

Lot n°16 – Chauffage – climatisation – sanitaire - ventilation

SARL HAUTEVILLE

10 rue des Niollets

74140 DOUVAINE

Pour un montant de 844 463,11 euros hors taxes

Lot n°18 – Equipements scéniques

S SYSTEM INTEGRATION

460 rue Archimede

73490 LA RAVOIRE

Pour un montant de 83 361,00 euros hors taxes

Lot n°19 – Espaces verts revêtements

Groupeement ID VERDE et SOLS SAVOIE

IDVERDE

Agence d'Annecy

6 impasse du bois

74370 EPAGNY METZ-TESSY

SOLS SAVOIE

603 Route d'Orly

73410 ENTRELACS

Pour un montant de 868 849,29 euros hors taxes. Les options seront éventuellement activées en cours de chantier.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 28/01/2026

ID : 074-217401215-20260121-DEL2026004-DE

S'LO

**DÉCIDE** de déclarer le lot n°17 – Equipements de cuisine sans suite faute de candidature et offre déposée dans les délais impartis ;

**APPROUVER** le montant global de l'opération et son plan de financement, incluant 2 351 204,68 euros de subventions ;

**PREND** acte de l'existence du recours contentieux en cours contre le permis de construire et du risque juridique et financier afférent, notamment l'éventualité d'une indemnisation des titulaires de marchés à hauteur de 5 % du montant des marchés en cas d'annulation judiciaire ;

**AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des marchés, actes d'engagement, pièces contractuelles et avenants éventuels, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

**AUTORISE** le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Emmanuelle CLETON  
Secrétaire de séance

Chrystelle BEURRIER  
Maire



Les signatures sont au registre.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé, ou à compter de son affichage pour les tiers. Les présentes délibérations peuvent également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire de la commune d'Excenevex dans le même délai. Dans ce cas, la décision du Maire prise sur recours gracieux peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le même délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à défaut de réponse expresse, dans ce même délai à compter de l'expiration d'un premier délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux par la commune.





**Commune d'Excenevex**  
**Département de la Haute-Savoie**

**Extrait de registre des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du mercredi 21 janvier 2026**  
**DEL-2026-005**

Le mercredi 21 janvier 2026, à 17 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la Salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Madame Chrystelle BEURRIER, Maire.

**Présents** : Chrystelle BEURRIER, Frédéric GERDIL, Philippe BERTRAND, Emmanuelle CLETON, Roger BECHET, Charbanou MAGHSOUDNIA, Stéphane SOMMEILLER, Manuel DAL MOLIN, Quentin MOUCHET, Adelino MOTA FRAGOSO, Magali TASSI.

**Excusés** : Stéphane BAIGUE (pouvoir à Chrystelle BEURRIER), Guillaume CRASSARD.

**Absents** : Emilie CREUSOT, Stéphanie ZELIE.

**Invité** : Pierre BRON, Directeur Général des Services.

Nombre de conseillers municipaux en exercice .....15

Nombre de conseillers municipaux présents .....11

Nombre de votants .....12

Date de convocation du conseil municipal ..... 16 janvier 2026

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 46.

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLETON.

**Objet : Indemnités des adjoints et conseillers délégués**

**VU** les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**VU** l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

**VU** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de quatre Maitre-adjoints ;

**VU** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2021 portant élection d'un Maire-adjoint ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 14 décembre 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric GERDIL, Madame Emilie CREUSOT, Monsieur Philippe BERTRAND, Madame Emmanuelle CLETON, Maire-adjoints ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 14 décembre 2023 portant délégation de fonctions à Messieurs Roger BÉCHET et Stéphane SOMMEILLER, conseillers municipaux délégués ;

**VU** la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune d'Excenevex, 1345 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique ne peut dépasser 55,7 % ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune d'Excenevex, 1345 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique ne peut dépasser 21,38 % ;

Le montant des indemnités versées aux élus ne peut excéder une enveloppe égale au montant maximal que le conseil municipal peut accorder au Maire ajouté du montant

maximal que le conseil municipal peut accorder aux adjoints. Ainsi, pour la commune d'Excenevex, le montant maximal attribuable correspond à une fois 55,7 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique ajouté de quatre fois 21,38% de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers délégués comme suit :

- Maire : 55,7 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique
- 1<sup>er</sup> Maire-adjoint : 25,36 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique compte tenu de la présence importante et régulière en mairie ;
- 2<sup>ème</sup> Maire-adjoint : 2,8% de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique compte tenu de la délégation qui lui a été attribuée qui nécessite moins de disponibilité que celle des autres élus bénéficiant de délégations de fonction ;
- 3<sup>ème</sup> Maire-adjoint : 21,38 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique
- 4<sup>ème</sup> Maire-adjoint : 21,38 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique ;
- Conseiller municipal délégué à la voirie et à la mobilité douce : 5,2% de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique ;
- Conseiller municipal délégué aux marchés et aux évènements municipaux : 9,4 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique. Ce taux tient compte de la nécessité de passer beaucoup de temps à travailler à l'organisation d'évènements ;

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal ;

**TRANSMET** au représentant de l'Etat dans le département la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Emmanuelle CLETON  
Secrétaire de séance

Chrystelle BEURRIER  
Maire



Les signatures sont au registre.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé, ou à compter de son affichage pour les tiers. Les présentes délibérations peuvent également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire de la commune d'Excenevex dans le même délai. Dans ce cas, la décision du Maire prise sur recours gracieux peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le même délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à défaut de réponse expresse, dans ce même délai à compter de l'expiration d'un premier délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux par la commune.



**Commune d'Excenevex**  
**Département de la Haute-Savoie**

**Extrait de registre des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du mercredi 21 janvier 2026**  
**DEL-2026-006**

Le mercredi 21 janvier 2026, à 17 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la Salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Madame Chrystelle BEURRIER, Maire.

**Présents** : Chrystelle BEURRIER, Frédéric GERDIL, Philippe BERTRAND, Emmanuelle CLETON, Roger BECHET, Charbanou MAGHSOUDNIA, Stéphane SOMMEILLER, Manuel DAL MOLIN, Quentin MOUCHET, Adelino MOTA FRAGOSO, Magali TASSI.

**Excusés** : Stéphane BAIGUE (pouvoir à Chrystelle BEURRIER), Guillaume CRASSARD.

**Absents** : Emilie CREUSOT, Stéphanie ZELIE.

**Invité** : Pierre BRON, Directeur Général des Services.

Nombre de conseillers municipaux en exercice ..... 15

Nombre de conseillers municipaux présents ..... 11

Nombre de votants ..... 12

Date de convocation du conseil municipal ..... 16 janvier 2026

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 46.

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLETON.

**Objet : Motion AMF 107ème congrès des maires**

Madame le Maire donne lecture d'une motion de l'Association des Maires de France (AMF) reprenant la résolution générale du 107ème Congrès de l'AMF.

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or, la liberté locale, et les moyens dont dispose les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

A l'occasion du 107ème Congrès des Maires, l'association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF) a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes.

La commune d'Excenevex partage ses propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités par :

- La libre administration des collectivités. Elle implique à renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune d'Excenevex s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :

- Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;

- Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes
- Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2026 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget de l'Etat présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimée qui avait pourtant été annoncée comme garantie « à l'euro près » ;
- La suppression des modifications du FCTVA qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires dans les missions d'Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.

Les communes et intercommunalités ont démontrées leurs solidités au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort pour ses missions essentielles et de communes libres.

A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** la motion pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes telle que présentée ci-dessus ;

**DEMANDE** à Monsieur le Président de l'AMF de la présenter à Monsieur le 1<sup>er</sup> Ministre ;

**AUTORISE** le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Emmanuelle CLETON  
Secrétaire de séance



Chrystelle BEURRIER  
Maire



Les signatures sont au registre.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé, ou à compter de son affichage pour les tiers. Les présentes délibérations peuvent également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire de la commune d'Excenevex dans le même délai. Dans ce cas, la décision du Maire prise sur recours gracieux peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le même délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à défaut de réponse expresse, dans ce même délai à compter de l'expiration d'un premier délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux par la commune.



**Commune d'Excenevex**  
**Département de la Haute-Savoie**

**Extrait de registre des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du mercredi 21 janvier 2026**  
**DEL-2026-007**

Le mercredi 21 janvier 2026, à 17 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la Salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Madame Chrystelle BEURRIER, Maire.

**Présents** : Chrystelle BEURRIER, Frédéric GERDIL, Philippe BERTRAND, Emmanuelle CLETON, Roger BECHET, Charbanou MAGHSOUDNIA, Stéphane SOMMEILLER, Manuel DAL MOLIN, Quentin MOUCHET, Adelino MOTA FRAGOSO, Magali TASSI.

**Excusés** : Stéphane BAIGUE (pouvoir à Chrystelle BEURRIER), Guillaume CRASSARD.

**Absents** : Emilie CREUSOT, Stéphanie ZELIE.

**Invité** : Pierre BRON, Directeur Général des Services.

Nombre de conseillers municipaux en exercice ..... 15

Nombre de conseillers municipaux présents ..... 11

Nombre de votants ..... 12

Date de convocation du conseil municipal ..... 16 janvier 2026

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 46.

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLETON.

**Objet : Convention des entretiens des fossés et des avaloirs - prolongation**

Madame le maire rappelle au conseil municipal la convention de gestion entre Thonon Agglomération et la commune d'Excenevex en matière d'entretien des avaloirs et réseaux pluvieux communaux a été signée en 2022.

Cette convention s'inscrit dans une démarche collaborative entre la communauté d'agglomération et ses communes. L'entretien préventif et curatif des ouvrages se faisant via des méthodes similaires à celles employées pour entretenir les conduites du réseau pluvial principal dont l'agglomération à la compétence, cette dernière propose une mission de conseil et d'accompagnement à destination des communes sur l'entretien des avaloirs et des réseaux communaux.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2025, il convient de la prolonger pour une durée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5216-7-1 et L.5215-27 ;

**VU** le code de la commande publique et notamment son article I point 25 11- 6 ;

**VU** la jurisprudence rendue par la Cour de justice de l'Union européenne en matière de coopération conventionnelle entre les personnes publiques (C-480/06, C 159/11 et C-386/11) ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°DEL-2022-058 du 24 octobre 2022 portant convention de gestion entre Thonon Agglomération et la commune d'Excenevex relative à l'entretien préventif des grilles et accessoires de voirie de compétence communale ;

**CONSIDERANT** que les avaloirs et leurs branchements au réseau principal sont des accessoires de voirie qui relèvent de la compétence du gestionnaire de voirie comme précisé dans la réponse du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales publié dans le Journal Officiel Sénat du 18 mars 2021 ;

**CONSIDERANT** que les réseaux pluviaux collectant les eaux pluviales provenant de zone non-urbaine (au sens des documents d'urbanisme) ou situés dans l'enceinte des bâtiments et parking communaux relève de la compétence communale ;

**CONSIDERANT** que l'entretien préventif et curatif de ces ouvrages se fait par des méthodes similaires à celle employée pour entretenir les conduites du réseau pluvial principal dont l'agglomération à la compétence ;

**CONSIDERANT** la démarche collaborative de l'agglomération en vue d'organiser une mission de conseil et d'accompagnement à destination de la commune sur l'entretien des avaloirs et des réseaux communaux ;

**CONSIDERANT** que la présente convention répond aux conditions fixées par la jurisprudence communautaire en matière de coopération conventionnelle entre personnes publiques il peut lancer être passé sans mise en concurrence ni publicités préalables ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de fixer les modalités de la collaboration entre les services de la commune et ceux de l'agglomération ; Il est établi une convention de gestion entre les deux collectivités qui a pour objet, conformément aux articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du CGCT et dans un souci de bonne organisation du service, de fixer les conditions permettant à l'agglomération de proposer aux communes, les prestations d'entretien sur leurs ouvrages pluviaux à savoir les accessoires de voirie collectant les eaux de pluie et les réseaux pluviaux communaux ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prolonger la convention liant la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à la commune d'Excenevex ;

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention de gestion entre Thonon Agglomération et la commune d'Excenevex en matière d'entretien des avaloirs et réseaux pluviaux communaux ;

**AUTORISE** le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Emmanuelle CLETON  
Secrétaire de séance



Chrystelle BEURRIER  
Maire



Les signatures sont au registre.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé, ou à compter de son affichage pour les tiers. Les présentes délibérations peuvent également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire de la commune d'Excenevex dans le même délai. Dans ce cas, la décision du Maire prise sur recours gracieux peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le même délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à défaut de réponse expresse, dans ce même délai à compter de l'expiration d'un premier délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux par la commune.



**Commune d'Excenevex**

**Département de la Haute-Savoie**

**Extrait de registre des délibérations du conseil municipal**

**Séance du mercredi 21 janvier 2026**

**DEL-2026-009**

Le mercredi 21 janvier 2026, à 17 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la Salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Madame Chrystelle BEURRIER, Maire.

**Présents** : Chrystelle BEURRIER, Frédéric GERDIL, Philippe BERTRAND, Emmanuelle CLETON, Roger BECHET, Charbanou MAGHSOUDNIA, Stéphane SOMMEILLER, Manuel DAL MOLIN, Quentin MOUCHET, Adelino MOTA FRAGOSO, Magali TASSI.

**Excusés** : Stéphane BAIGUE (pouvoir à Chrystelle BEURRIER), Guillaume CRASSARD.

**Absents** : Emilie CREUSOT, Stéphanie ZELIE.

**Invité** : Pierre BRON, Directeur Général des Services.

Nombre de conseillers municipaux en exercice .....15

Nombre de conseillers municipaux présents .....11

Nombre de votants .....12

Date de convocation du conseil municipal ..... 16 janvier 2026

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 46.

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLETON.

**Objet : Pôle métropolitain - convention pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermique sur champs de sondes pour un espace polyvalent culturel et sportif sur la commune d'Excenevex**

Afin d'accélérer le recours aux énergies renouvelables thermiques, le Pôle Métropolitain du Genevois Français a signé avec l'ADEME un contrat de renouvellement des énergies renouvelables thermiques appelé « Contrat chaleurs renouvelables » (CCR). Ce dispositif permet d'aider les projets d'installation biomasse énergie, de géothermie de surface, de réseau de chaleur et de froid ou d'installation solaires thermiques.

La convention a pour objet l'attribution d'une subvention au titre du CCR, elle définit les caractéristiques de l'opération envisagée et fixe le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au bénéficiaire.

Cette aide porte sur les dépenses d'investissement liées à la réalisation par la commune d'Excenevex sur l'opération d'installation d'une pompe à chaleur géothermique sur champs de sondes pour un espace polyvalent culturel et sportif. La durée contractuelle de l'opération est de 36 mois. La subvention attribuée est d'un montant maximum de 40 513 euros.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

**VU** le projet de convention référencée CE08-INV025 ;

**CONSIDERANT** que cette convention définit les modalités de partenariat, les engagements réciproques des parties ainsi que les conditions financières et techniques liées à sa mise en œuvre ;

**CONSIDERANT** l'intérêt que présente cette convention pour la commune d'Excenevex, tant sur le plan administratif, technique que financier ;

**CONSIDERANT** que cette convention s'inscrit dans les objectifs poursuivis par la commune, et notamment l'installation d'un système de géothermie pour l'espace polyvalent culturel et sportif ;

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 28/01/2026

ID : 074-217401215-20260121-DEL2026009-DE

S'LO

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention référencée CE08-INV025 ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution ;

**DIT** que les crédits nécessaires, le cas échéant, seront inscrits au budget communal ;

**AUTORISE** le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Emmanuelle CLETON  
Secrétaire de séance



Chrystelle BEURRIER  
Maire



Les signatures sont au registre.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé, ou à compter de son affichage pour les tiers. Les présentes délibérations peuvent également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire de la commune d'Excenevex dans le même délai. Dans ce cas, la décision du Maire prise sur recours gracieux peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le même délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à défaut de réponse expresse, dans ce même délai à compter de l'expiration d'un premier délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux par la commune.



**Commune d'Excenevex**

**Département de la Haute-Savoie**

**Extrait de registre des délibérations du conseil municipal**

**Séance du mercredi 21 janvier 2026**

**DEL-2026-010**

Le mercredi 21 janvier 2026, à 17 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la Salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Madame Chrystelle BEURRIER, Maire.

**Présents** : Chrystelle BEURRIER, Frédéric GERDIL, Philippe BERTRAND, Emmanuelle CLETON, Roger BECHET, Charbanou MAGHSOUDNIA, Stéphane SOMMEILLER, Manuel DAL MOLIN, Quentin MOUCHET, Adelino MOTA FRAGOSO, Magali TASSI.

**Excusés** : Stéphane BAIGUE (pouvoir à Chrystelle BEURRIER), Guillaume CRASSARD.

**Absents** : Emilie CREUSOT, Stéphanie ZELIE.

**Invité** : Pierre BRON, Directeur Général des Services.

Nombre de conseillers municipaux en exercice ..... 15

Nombre de conseillers municipaux présents ..... 11

Nombre de votants ..... 12

Date de convocation du conseil municipal ..... 16 janvier 2026

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 46.

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLETON.

**Objet : SYANE 74 - Convention de financement pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, télécoms et éclairage public - chemin de Cérézy et rue des écoles**

Madame le Maire, expose que, le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2026, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération figurant sur le tableau en annexe et concernant le chemin de Cérézy et une partie de la rue des écoles.

Le montant global est estimé à 577 040,59 euros, avec une participation financière communale s'élevant à 380 115,45 euros et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à 17 311,22 euros. Le solde de l'opération est pris en charge par le SYANE 74, soit 196 925,14 euros.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune d'Excenevex approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée et s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 577 040,59 euros avec une participation financière communale s'élevant à 380 115,45 euros et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à 17 311,22 euros ;

**S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 13 848,98 euros sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

**S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 28/01/2026

ID : 074-217401215-20260121-DEL2026010-DE



fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 304 092,36 euros

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

**AUTORISE** le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Emmanuelle CLETON  
Secrétaire de séance

Chrystelle BEURRIER  
Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.



Les signatures sont au registre.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé, ou à compter de son affichage pour les tiers. Les présentes délibérations peuvent également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire de la commune d'Excenevex dans le même délai. Dans ce cas, la décision du Maire prise sur recours gracieux peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le même délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à défaut de réponse expresse, dans ce même délai à compter de l'expiration d'un premier délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux par la commune.